

Cadre national de transparence sur la finance du climat afin de satisfaire les exigences nationales et internationales au Maroc

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

TITRE DU LIVRABLE

Livrables de l'activité 2 : Établissement du cadre institutionnel

D5 : Rapport sur les dispositifs institutionnels élaborés pour le système de suivi du financement climatique, comprenant un projet de réglementation visant à institutionnaliser ces dispositifs

AUTEURS

Le cabinet Enviro Consulting International (ECI)

DATE

Version 2: 06 Août 2024

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of UNOPS. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of UNOPS as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of UNOPS.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the Climate Works Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif.....	7
1. INTRODUCTION.....	12
1.1. Rappel des objectifs et des résultats attendus de la présente activité.....	13
1.2. Méthodologie d'approche.....	13
1.3. Rappel de certaines définitions et concepts en guise de référentiel de ce rapport	15
2. CADRE NATIONAL DE GOUVERNANCE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE	20
2.1. Evolution du cadre national de gouvernance du changement climatique.....	20
2.2. Gouvernance actuelle du financement climatique	20
2.2.1. Panorama actuel des acteurs de la gouvernance climatique	20
2.2.2. Rôle des acteurs du financement climatique.....	22
2.2.3. Circuit des financements climatiques au Maroc.....	28
2.2.4. Les mécanismes de financement climatique au Maroc : une diversité d'approches.....	32
Figure 1. Schéma des flux financiers climatiques	35
2.2.5. Cadre organisationnel actuel de la finance climat.....	36
Figure 2. Schéma institutionnel actuel de gouvernance du changement climatique	40
2.3. Outils et mécanismes institutionnels du financement climatique	41
2.3.1. Cadre législatif et réglementaire.....	41
2.3.2. Outils de suivi et d'évaluation.....	42
2.3.3. Outils de communication et de collaboration	42
3. DÉFIS ET ENJEUX DE LA GOUVERNANCE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE	44
3.1. Multiplicité des acteurs.....	44
3.2. Diversité d'accès aux données sur le financement climatique.....	44
3.3. Des outils et mécanismes institutionnels émoussés	45
4. AMÉLIORATION PROPOSÉE DE LA GOUVERNANCE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE	47
4.1. Synthèse des possibilités d'amélioration	47
4.1.1. Cadre et acteurs potentiels de l'arrangement institutionnel	47
4.1.2. Vers une synergie renforcée.....	48
4.2. Arrangements institutionnels proposés	49
4.2.1. Options institutionnelles.....	49
1 ^{ère} option : Renforcement et articulation des structures existantes	49
Figure 3. Arrangement institutionnel des finances climatiques	54
2 ^{ème} option : Rôle moteur de l'Unité Climat du MEF	51

4.2.2.	Choix optimal	56
4.2.3.	Articulation et collaboration	58
5.	<i>ELEMENTS POUR LE SUIVI DU FINANCEMENT CLIMATIQUE</i>	60
6.	<i>CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES REQUISES</i>	61
6.1.	Renforcement des capacités institutionnelles et techniques	61
6.2.	Renforcement des capacités des ressources humaines.....	62
7.	<i>INSTITUTIONNALISATION DES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE</i>	63
7.1.	Renforcement du projet de texte législatif sur le changement climatique.....	63
7.2.	Adjonction de textes réglementaires d'application des dispositions du projet de la loi sur le CC	69
8.	<i>ANNEXES</i>	70
8.1.	Annexe 1. Personnes ressources	70
8.2.	Annexe 2. Références bibliographiques	72

Sigles & Acronymes

4C Maroc	Centre de Compétences en Changement Climatique du Maroc
AMEE	Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AP	Accord de Paris
BAM	Bank Al-Maghrib, la Banque Centrale du Maroc
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
RBT	Rapports Biennal de Transparence
BUR	Rapport Biennal Actualisé
CCI	Comité de coordination interinstitutionnelle
CNCCDB	Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique
COP	Conférence des Parties
CN	Communication Nationale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CPEIR	Revue des dépenses publiques et institutionnelles liées au climat
CWF	Fondation Climate Works
DB	Direction du Budget
DCS	Comité Directeur des Donateurs
ETICC	Équipe Technique Interministérielle du Changement Climatique
FEC	Fonds d'Équipement Communal
GES	Gaz à Effet de Serre
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GTFC	Groupe de travail finance climat
ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
IRESEN	Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles
LT-LEDS	Stratégie de Développement à Long Terme et à faibles émissions de GES
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MASEN	Agence Marocaine pour l'Énergie Durable
MEE	Ministère de l'Équipement et de l'Eau
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MI	Ministère de l'intérieur
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRV	Mesure, Notification et Vérification
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
MTL	Ministère du Transport et de Logistique
OCP	Office chérifien des phosphates
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
QOQCP	Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Pourquoi
SIE	Société d'Investissement Énergétique
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNI-GES	Système National d'Inventaire des émissions de GES
UE	Union Européenne
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente activité consiste en une tentative d'analyse du cadre institutionnel pour le suivi du financement climatique au Maroc en vue d'évaluer l'environnement actuel, analyser les structures institutionnelles établies et identifier les besoins en capacités pour un suivi efficace du financement climatique.

Il est admis que l'établissement d'un cadre institutionnel solide est fondamental pour une gestion efficace du financement climatique au Maroc. L'évaluation approfondie de l'environnement actuel, la mise en place d'une structure institutionnelle forte et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques sont des étapes essentielles pour atteindre cet objectif.

Le présent travail se situe dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) qui soutient les pays en développement à élaborer des cadres de transparence pour lutter contre le changement climatique. Les pays communiquent des rapports biennaux de transparence (BTR) et s'engagent dans des analyses techniques régulières pour accroître la transparence de leurs actions climatiques et du soutien nécessaire et reçu et pour fournir une image plus complète des efforts climatiques des pays. Cela inclut le financement climatique public et privé, national et international, ainsi que les besoins financiers liés au climat. Il englobe l'ensemble du pays, en considérant les finances nationales et sous-nationales, ainsi que les sources publiques et privées.

Les dispositifs institutionnels nationaux de gouvernance et de suivi du financement climatique englobent les structures, mécanismes et processus mis en place par un pays pour gérer les flux financiers dédiés à la lutte contre le changement climatique. Ces cadres institutionnels nationaux jouent un rôle central dans la mobilisation, l'allocation, l'utilisation et le suivi du financement climatique, en veillant à son déploiement transparent, responsable et efficace pour atteindre les objectifs climatiques nationaux.

Dans cet esprit, le gouvernement marocain a mis en place une panoplie de structures dédiées au changement climatique, en se basant sur les recommandations de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et en s'inspirant des expériences d'autres pays. En effet, depuis 2001, le Maroc a établi progressivement un cadre institutionnel évolutif pour la gouvernance et la coordination de l'action climatique. Ce cadre comprend un certain nombre d'organismes qui fournissent une base pour la collaboration, l'action sur le changement climatique et le suivi du financement climatique.

L'analyse du cadre institutionnel de gouvernance du financement climatique au Maroc fait état d'une multitude d'acteurs et d'institutions qui interviennent dans la mise en œuvre de politiques et d'actions pour lutter contre le changement climatique.

Des autorités gouvernementales centrales telles que :

- Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) qui élabore et met en œuvre la politique climatique, coordonne les acteurs nationaux, mobilise des financements domestiques et internationaux, alloue des ressources financières et assure le point focal national pour diverses conventions et fonds climatiques.

- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) qui mobilise des financements nationaux et internationaux, gère les ressources climatiques mobilisées, incite le secteur privé à investir dans le financement climatique, collabore avec les bailleurs de fonds internationaux et les organisations multilatérales et bilatérales.

Des autorités gouvernementales sectorielles telles que les ministères de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'habitat qui identifient les besoins financiers de leur secteur, élaborent des stratégies sectorielles de financement climatique, mobilisent des financements nationaux et internationaux, mettent en œuvre des projets et programmes climatiques.

Des agences d'exécution des projets qui contribuent à l'élaboration de stratégies nationales de financement climatique, collectent des fonds, mettent en place des moyens de financement, fournissent des informations et des conseils aux acteurs nationaux et territoriaux, soutiennent le développement de projets climatiques.

Des organisations et institutions financières internationales d'exécution des programmes et projets qui affectent et facilitent l'accès aux financements climatiques, mobilisent des fonds, mettent en place des mécanismes et des instruments de financement, fournissent une assistance technique et des renforcements de capacités aux pays en développement.

Des institutions financières nationales qui collectent des fonds auprès des dépôts bancaires, des émissions d'obligations vertes et d'autres sources domestiques pour soutenir les investissements climatiques, attirent des investissements étrangers directs et des financements concessionnels, canalisent les ressources financières vers des projets et des initiatives climatiques, développent des produits et services financiers adaptés aux besoins spécifiques des secteurs à impact climatique (Secteurs émetteurs de GES et secteurs vulnérables aux effets du changement climatique).

Ainsi, le circuit des financements climatiques au Maroc est complexe et implique une multitude d'acteurs et de canaux de financement. Les fonds proviennent de sources diverses, notamment les fonds internationaux (Fonds Vert pour le Climat, Banque mondiale, Fonds d'adaptation, Fonds européens de développement, etc.), les agences bilatérales de coopération (Agence française de développement, Coopération internationale, etc.) et les investissements privés liés au climat (banques et institutions financières nationales).

Afin de mieux capter les flux financiers internationaux, plusieurs organismes sont progressivement accrédités pour gérer les financements climatiques provenant de fonds internationaux multilatéraux et bilatéraux. L'accréditation permet aux entités accréditées ayant validé leurs projets climatiques d'accéder à des financements internationaux pour des projets liés à la lutte contre le changement climatique.

En dépit de l'existence de nombreuses structures intervenant dans le domaine climatique, le Maroc n'a pas encore mis en place une entité unique dédiée exclusivement au suivi de la finance climat. Cependant, des avancées notables ont été réalisées en intégrant cette dimension dans les structures existantes, notamment la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCDB) et l'Unité de coordination de la finance verte au sein du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

La CNCCDB créée en 2020 comprend deux sous-commissions : une Sous-commission sur la diversité biologique et une Sous-commission changement climatique qui est composée de quatre groupes de

travail, dont le groupe de travail finance climat. Celui-ci réunit des représentants de divers ministères, institutions publiques et acteurs non-gouvernementaux.

Parallèlement, une Unité de coordination de la finance verte est mise en place au sein du MEF. Elle est créée sous recommandation des partenaires financiers internationaux pour mobiliser des financements et soutenir des projets liés au climat et rassemble des représentants de toutes les directions du MEF, des ministères impliqués et des bailleurs de fonds statuant en qualité d'observateurs.

Il faut reconnaître que le Maroc a bien jeté les bases d'un système de suivi de la finance climat efficace, néanmoins malgré les progrès réalisés, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour consolider l'infrastructure organisationnelle du suivi du financement climatique au Maroc. Ainsi, le pays a mis en place les éléments d'un cadre institutionnel pour la gouvernance et la coordination des sources de financement climatique. Ce cadre implique une collaboration entre plusieurs acteurs clés aux niveaux national et international.

Nonobstant les structures existantes, force est de constater qu'une architecture consolidée de la finance climat est en cours de structuration sur la base de l'articulation entre deux structures qui prennent position dans le schéma de gouvernance de la finance climatique.

Compte tenu du large éventail d'options institutionnelles possibles, ce travail propose deux cadres de structuration pour améliorer la transparence du financement climatique. Ces cadres ont été explorés et discutés en détail lors d'entretiens avec des acteurs majeurs, sur la base de questionnaires en ligne et au cours d'un atelier de travail. Ce cadre est présenté sous forme de deux options :

Option 1 : Renforcement et articulation des structures existantes

L'option 1 propose de consolider et d'articuler les structures existantes pour renforcer la transparence du financement climatique au Maroc. Cette approche inclusive et collaborative préserve les attributions actuelles du Groupe de Travail Finance Climat (GT-FC) et favorise une utilisation efficace des ressources déjà disponibles. Le MTEDD conserverait la coordination des GT, cependant, l'Unité Climat du MEF (UC-MEF) jouerait un rôle central en participant activement à chaque groupe, tout en assumant une responsabilité plus importante dans l'animation et la modération du GT-FC.

Option 2 : Rôle moteur de l'Unité Climat du MEF

Cette alternative à la première option consiste à permettre à l'Unité Climat du MEF de jouer un rôle plus déterminant et plus décisif, étant donné que le GT-FC n'a pu être activé jusqu'à présent et que l'UC du MEF a fait ses preuves en se réunissant plus fréquemment et regroupe toutes les directions du MEF en présence des bailleurs de fonds. Dans ce cas, l'UC-MEF est appelée à élargir ses réunions avec les GT de la sous-commission changement climatique, capitalisant ainsi sur son expertise en finances publiques et mobilisation des ressources. Cette option présente l'avantage d'une meilleure coordination entre l'UC-MEF et le GT-FC, mais peut engendrer une centralisation excessive des pouvoirs.

Le choix optimal entre les deux options dépendra de plusieurs facteurs, notamment de la priorité accordée à l'inclusion et à la participation des différentes parties prenantes (Option 1) ou à l'efficacité et à la rapidité d'action (Option 2). Il est important de souligner qu'il n'y a pas de solution unique et que les deux options peuvent être combinées ou adaptées en fonction des besoins et des contextes spécifiques du Maroc.

Quelle que soit l'alternative retenue, il est fortement recommandé que le Groupe de Travail Finance Climat de la CNCCDB puisse se concentrer sur la stratégie et la coordination, tandis que l'Unité Climat du MEF est appelée à se focaliser sur la mise en œuvre et le suivi, assurant ainsi une complémentarité dans la gouvernance du financement climatique au Maroc.

Ce qui conduirait progressivement vers un renforcement de la synergie entre les deux entités par un échange régulier d'informations, des réunions conjointes, plateformes de partage de données et mécanismes de communication efficaces et par la mise en place d'un système de suivi harmonisé intégrant les données et les outils des deux structures permettant de progresser vers les objectifs de développement durable et de lutter efficacement contre le changement climatique.

En parallèle, un processus de suivi du financement climatique devrait être installé permettant de garantir une utilisation efficiente, responsable et conforme aux objectifs des fonds, d'évaluer les progrès et d'identifier les défis, tirer des leçons et apporter des correctifs.

Ce système gagnerait à reposer sur des outils pour un système de suivi efficace tels qu'un système informatique adéquat pour collecter, stocker et analyser des données, des plateformes en ligne pour la communication, le partage d'informations et la collaboration et d'un manuel national de procédure pour documenter les étapes et répondre de manière unique aux exigences du processus international de financement climatique.

Par ailleurs, une architecture pérenne de finance climatique appelle des capacités institutionnelles indispensables qui vont dans le sens de la consolidation des structures existantes pour superviser et coordonner les efforts de suivi du financement climatique. Alors que pour un suivi efficace du financement climatique, il s'agit de développer des compétences techniques solides qui impliquent la collecte, la gestion et l'analyse de données climatiques et financières, la maîtrise des outils et méthodologies de suivi et d'évaluation.

En plus des compétences techniques, il est essentiel de renforcer les capacités des ressources humaines impliquées dans le suivi du financement climatique. Cela se traduit par le développement d'outils et de méthodologies standardisés pour la collecte de données, l'acquisition de compétences en analyse de données pour interpréter les données collectées, l'élaboration d'indicateurs de performance pertinents, la familiarisation avec la plateforme en ligne de financement climatique et la sensibilisation aux enjeux de transparence et de redevabilité et la mise en place de programmes de formation et de renforcement des capacités.

Dans le but d'un habillage juridique adéquat, le projet de loi actuel sur le changement climatique au Maroc gagnerait à être mis à jour. Il présente certes des points forts tels que l'établissement d'un cadre de lutte contre le changement climatique, la définition de principes clairs, la fixation d'objectifs ambitieux et la proposition d'une variété d'instruments d'action climatique. Cependant, il peut être encore amélioré en formalisant et intégrant le schéma d'arrangement institutionnel convenu dans les structures de gouvernance existantes. Cela permettra de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes et de faciliter une meilleure coordination et suivi des efforts ainsi qu'une meilleure contribution aux processus de prise de décision politique.

Il y a lieu aussi d'impliquer davantage les acteurs non étatiques, tels que la société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales, dans les processus de décision et de mise en œuvre liés au financement

climatique. Cela permettra de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs priorités et de favoriser une appropriation plus large des actions climatiques.

Finalement, pour une meilleure mise en œuvre, le projet de loi devrait s'aligner ou s'inspirer sur les dispositions générales des lois sur le changement climatique dans d'autres pays et définir les détails de la mise en œuvre par le biais de textes réglementaires complémentaires. Ces textes devraient aborder des sujets tels que les attributions et responsabilités des différents acteurs, les mesures spécifiques pour atteindre les objectifs climatiques, les mécanismes de financement de l'action climatique, un système de suivi et d'évaluation des progrès et des dispositions relatives à la transparence et à la redevabilité.

Le présent travail a débouché sur la proposition d'un projet de texte renforçant le cadre institutionnel actuel.

1. INTRODUCTION

Le Maroc, pionnier en matière d'énergies renouvelables en Afrique, a démontré son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Cependant, la réalisation ambitieuse de ces objectifs nécessite un financement climatique conséquent et durable. Ainsi, les besoins de financement du Maroc pour mettre en œuvre sa CDN sont considérables et couvrent un large éventail de secteurs : énergies renouvelables, efficacité énergétique, agriculture durable, gestion intégrée des ressources en eau, protection côtière et renforcement de la résilience.

Les besoins de financement du Maroc sont donc estimés à plusieurs dizaines de milliards de dollars sur les prochaines décennies. Ces estimations sont basées sur les projections de croissance économique, les objectifs de la CDN et les coûts des technologies et des infrastructures nécessaires.

En effet, la CDN actuelle du Maroc, avec son objectif ambitieux de réduire les émissions de GES, nécessite des investissements conséquents dans des projets d'atténuation et d'adaptation. Il est également important de souligner que le Maroc est actuellement en train de mettre à jour sa CDN, ce qui renforcera encore davantage ses besoins en financement climatique.

Pour assurer un suivi efficace du financement climatique mobilisé, il est essentiel de mettre en place des arrangements institutionnels solides. Ces arrangements doivent permettre la conformité avec le Cadre de Transparence Renforcé et l'identification précise des besoins et des financements.

En renforçant ses capacités institutionnelles dans le domaine du suivi du financement climatique, le Maroc pourra non seulement améliorer la mise en œuvre de sa CDN mais également renforcer sa position dans les négociations internationales sur le climat.

Née en 2015 dans le sillage de l'Accord de Paris, l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) s'engage à concrétiser le Cadre de Transparence Renforcée de cet accord. Son objectif principal est d'aider les pays à mieux évaluer les impacts de leurs politiques et actions climatiques, et à remplir leurs engagements en matière de transparence dans les cadres internationaux, en particulier l'Accord de Paris. Pour ce faire, il renforce les capacités globales de transparence des pays, notamment la capacité à évaluer la contribution des politiques et actions climatiques sur les objectifs de développement des pays et à utiliser la transparence pour mobiliser des financements auprès de sources publiques et privées. Plus spécifiquement, l'ICAT a initié le développement d'un guide de transparence sur la finance climatique afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités de suivi, notification et vérification relatives à un cadre de transparence consolidé et plus robuste sur la finance climatique. Quatre pays partenaires de l'ICAT ont été sélectionnés pour l'application de la méthodologie sur la finance climatique dans leur propre cadre de transparence, y compris le Maroc¹.

¹ TdR Cadre national de transparence sur la finance du climat afin de satisfaire les exigences nationales et internationales au Maroc

La mise en œuvre de l'approche méthodologique du guide de transparence sur la finance climatique de l'ICAT au Maroc aidera à atteindre les objectifs suivants² :

- ☞ Élaborer des dispositifs institutionnels et définir clairement les rôles et les responsabilités associés au suivi du financement climatique ;
- ☞ Mettre à jour le budget détaillé de la contribution déterminée au niveau national (CDN) par secteur et par besoin ;
- ☞ Développer un système pour suivre les flux nationaux et internationaux de financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des CDN.

1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS ATTENDUS DE LA PRÉSENTE ACTIVITÉ

L'objectif de la présente activité est de définir le rôle et la responsabilité de chaque partie prenante au Maroc dans le processus de la finance climatique. Pour y parvenir, il est prévu de réaliser une :

- ❶ Évaluation de la situation initiale, des dispositifs institutionnels nationaux actuels et du système de gouvernance sur les changements climatiques ;
- ❷ Élaboration des dispositifs institutionnels nécessaires et des rôles et responsabilités associés au suivi du financement climatique, y compris un projet de réglementation visant à institutionnaliser ces dispositifs ;
- ❸ Identification des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la mise en œuvre des dispositions institutionnelles pour suivre le financement climatique.

La clarification du rôle et de la responsabilité de chaque intervenant dans le processus de reporting de la finance climatique permet d'avoir un système plus pérenne et l'identification des besoins nécessaires en termes de renforcement de capacité, d'outils, etc..., ce qui permet d'atteindre les objectifs fixés pour cette activité.

Les résultats attendus de cette activité sont :

- ☞ La désignation des acteurs en charge du reporting de la finance climatique, leur rôle et responsabilité ;
- ☞ Les besoins en termes de renforcement de capacité pour assurer le reporting.

1.2. MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE

L'approche d'évaluation du cadre institutionnel de la finance climat au Maroc repose sur une approche méthodologique rigoureuse combinant une analyse documentaire approfondie, des entretiens semi-

² Guide on climate finance transparency – ICAT – 5 février 2024

structurés auprès d'acteurs clés du secteur et un questionnaire en ligne plus large adressé à différents autres acteurs.

Au préalable, une revue exhaustive des documents pertinents a été réalisée, incluant la documentation de l'ICAT, la législation nationale, les rapports officiels, les publications internationales et les études sectorielles. Cette analyse a permis de dresser un état des lieux précis du cadre institutionnel actuel et d'identifier les forces et les faiblesses du système de gouvernance de la finance climat au Maroc.

Des entretiens semi-structurés ont été menés avec des représentants d'institutions clés impliquées dans la finance climat au Maroc. Ces entretiens, réalisés sur la base d'un guide d'entretien détaillé, ont permis de recueillir des informations de première main sur les rôles, les responsabilités, les défis et les perspectives de chaque acteur.

Afin d'assurer une transparence optimale, un sondage a été envoyé à l'ensemble des participants de l'atelier de démarrage du projet, soit plus de 60 personnes. Le questionnaire, disponible en ligne et en annexe, visait à recueillir leurs perceptions et leurs attentes concernant les enjeux de la finance climatique au Maroc. Le taux de réponse à ce sondage sera un indicateur précieux de l'engagement des acteurs dans ce processus.

Les institutions interrogées comprennent :

- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- L'Agence pour le Développement Agricole (ADA)
- L'Agence Marocaine pour l'Énergie Solaire (MASEN)
- Attijariwafa Bank (AWB)
- Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Note : La liste complète des institutions interrogées est disponible en annexe.

Les données collectées à travers l'analyse documentaire, les entretiens et les résultats des sondages ont été analysées et synthétisées pour identifier les forces, les faiblesses et les opportunités d'amélioration du cadre institutionnel de la finance climat au Maroc. Cette analyse a permis de formuler des recommandations concrètes et opérationnelles pour renforcer la gouvernance et le suivi du financement climatique au Maroc.

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs précités, il s'agit de faire des investigations sur la base de l'outil QQQQCP. L'acronyme Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Pourquoi, est un outil d'analyse et de questionnement puissant qui peut être utilisé pour améliorer la transparence des financements climatiques. En appliquant cet outil de manière systématique, on peut tenter d'obtenir une compréhension relativement plus claire et plus approfondie des acteurs, des flux financiers, de leur utilisation et de leur impact. Il est important de reconnaître que les questions engendrées peuvent aider à identifier les lacunes et les défis en matière de transparence et à formuler des recommandations pour l'amélioration du système de gouvernance du financement climatique.

L'outil QQQQCP pour la transparence des financements climatiques a été utilisé à travers le questionnement suivant :

Qui : *Qui sont les acteurs impliqués dans les financements climatiques ?* Cela inclut les institutions gouvernementales, les agences internationales, les institutions financières, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les acteurs locaux. *Qui est responsable de la gestion et de la*

distribution des fonds climatiques ? Cela nous amènera à identifier les entités responsables de la prise de décision et de la gestion des ressources financières climatiques.

Quoi : *Quels types de financements climatiques sont concernés ?* Cela inclut les subventions, les prêts, les investissements directs, l'aide technique et d'autres formes d'assistance financière. *Quels sont les objectifs des financements climatiques ?* Ce qui aide à comprendre les impacts spécifiques que les financements climatiques visent à atteindre, dont notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et l'amélioration de la résilience face au changement climatique (adaptation).

Où : *Où sont alloués les financements climatiques ? Quels secteurs sont engagés, impliqués et concernés par les financements climatiques ? Où se situent les lacunes et les défis en matière de transparence des financements climatiques ?*

Quand : *Quand les financements climatiques sont-ils engagés et décaissés ?* Il est important de suivre le processus de mobilisation et d'utilisation des financements climatiques. *Quand les informations sur les financements climatiques sont-elles reportées ?* Il est important de garantir que les informations sur les financements climatiques sont accessibles et à jour en temps opportun.

Comment : *Comment les financements climatiques sont-ils gérés et suivis ?* Il est nécessaire de comprendre les processus et les procédures en place pour la gestion et le suivi des financements climatiques. *Quelle gouvernance est prévue pour maîtriser le processus de financement ?* Il est aussi souhaitable de garantir que les informations sur les financements climatiques sont communiquées de manière transparente et accessible à tous les acteurs.

En définitive, le questionnement permet de circonscrire le processus pour promouvoir une meilleure gouvernance des financements climatiques. Et, en encourageant une meilleure gouvernance des financements climatiques on peut contribuer à une transparence accrue, en garantissant que les fonds sont utilisés de manière responsable, efficace et équitable.

1.3. RAPPEL DE CERTAINES DÉFINITIONS ET CONCEPTS EN GUISE DE RÉFÉRENTIEL DE CE RAPPORT

Faisant référence aux définitions et concepts présentés dans le livrable de l'activité 1 du projet, il est nécessaire de rappeler certains termes qui serviront de repère à ce rapport.

Définition de la finance climatique

Force est de constater qu'il y a absence d'une définition universelle du financement climatique à l'échelle internationale ce qui pose nécessairement un défi pour la transparence nationale. Cependant, la définition du CCNUCC largement utilisée constitue une référence commune importante : « *Le financement climatique fait référence au financement local, national ou transnational, qui peut provenir de sources de financement publiques, privées et alternatives et qui vise à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique.* »

De plus, il est mal aisé de distinguer et de différencier entre trois types de financement³ : financement du climat, financement de l'environnement et financement du développement durable : le financement du climat se concentre spécifiquement sur les actions liées au changement climatique, tandis que le financement de l'environnement a un champ d'application plus large qui englobe un large éventail d'enjeux environnementaux. Le financement du développement durable intègre les deux approches en considérant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Selon la banque mondiale :

- **Le financement du climat** vise à soutenir des actions visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Il comprend des investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la protection des forêts, les infrastructures résilientes au climat, etc.
- **Le financement de l'environnement** couvre un large éventail d'activités visant à protéger l'environnement naturel, y compris la conservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution, la gestion durable des ressources naturelles, etc. Il peut inclure des investissements dans la gestion des déchets, la restauration des écosystèmes, la recherche environnementale, etc.
- **Le financement du développement durable** englobe des investissements qui visent à la fois à promouvoir la croissance économique, la protection de l'environnement et le bien-être social. Il s'agit d'une approche holistique qui reconnaît l'interdépendance de ces trois piliers du développement durable.

La distinction entre le financement du climat, le financement de l'environnement et le financement du développement durable est importante pour comprendre les objectifs spécifiques, les champs d'application et les acteurs impliqués dans chaque domaine. Toutefois, il est important de noter que ces domaines sont interconnectés et que les investissements dans un domaine peuvent avoir des effets positifs dans les autres.

Il y a lieu de constater qu'il n'existe pas non plus de nomenclature ou de taxonomie internationale standardisée pour distinguer précisément les types de financement climatique, environnemental et développement durable. Cependant, plusieurs approches sont avancées pour catégoriser les financements en fonction de leurs objectifs et de leurs champs d'application :

- **Le Système de codage des projets⁴ (SPC) du Programme des Nations Unies pour le développement** utilise une classification à trois niveaux pour catégoriser les projets de développement, en incluant des codes spécifiques pour les projets liés au changement climatique, à l'environnement et au développement durable.
- **Les Marqueurs de Rio de l'OCDE⁵** développés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, permettent de catégoriser les flux financiers en fonction de leur contribution à la lutte

³ Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/overview>

⁴ Guide du Système de codage des projets (SPC) du PNUD : <https://popp.undp.org/document/visual-guides-programming-programme-cycle>

Manuel d'utilisation du SPC : <https://popp.undp.org/document/visual-guides-programming-programme-cycle>

⁵ Réseau du CAD de l'OCDE sur l'égalité homme-femme (GENDERNET) • novembre 2015

contre le changement climatique. Ils sont particulièrement utiles pour identifier les financements climatiques, comparer les flux financiers et renforcer la transparence.

- **Le Cadre des indicateurs de performance du financement climatique de la Climate Policy Initiative⁶ (CPI)** propose quant à lui une méthodologie pour suivre les flux financiers climatiques, en distinguant entre les financements dédiés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
- **Alors que la Taxonomie verte de l'Union européenne⁷** a développé une taxonomie verte pour classer les activités économiques et les investissements durables, en incluant des critères spécifiques pour les secteurs liés au changement climatique et à la protection de l'environnement.

Quoi qu'il en soit, selon le référentiel de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qu'on retient, la finance climat renvoie au financement local, national ou transnational provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives.

A cet égard, il y a lieu de souligner que selon les dires du MEF, celui-ci est en cours de travail sur une taxonomie nationale permettant de distinguer entre les types de projets ayant une implication climatique.

Transparence de la finance climatique

L'amélioration de la transparence du financement du climat, en particulier du financement lié à la mise en œuvre de la CDN au Maroc, est essentielle pour deux raisons principales :

1. **Améliorer la planification et l'accès aux ressources financiers pour la mise en œuvre de la CDN :** La CDN du Maroc contient une liste compréhensive des projets (Cf. Tableau 3 et annexes 1 et 2 de la CDN)⁸ visant les secteurs clés de l'économie marocaine qui peuvent contribuer à la résilience climatique sectorielle et globale du pays, ainsi qu'à son adaptation au changement climatique, alignés avec la Stratégie Nationale de Développement durable (SNDD) qui a identifié 11 axes stratégiques relatifs aux secteurs suivants : agriculture, pêche, forêt, industrie, énergie, mines, artisanat, mobilité, tourisme, déchets et urbanisme. L'amélioration de la transparence permet donc de suivre de plus près et de vérifier les besoins, les réalisations et les lacunes en matière de financement climatique, afin d'améliorer la planification des stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CDN et la réalisation de ses objectifs. En outre, elle permet de vérifier la communication de ces éléments d'information afin d'instaurer la confiance et de soutenir l'obtention de financements supplémentaires provenant de diverses sources pour combler efficacement les déficits de financement climatique et assurer l'atteignement des objectifs de la CDN.

⁶ Rapport 2023 sur les indicateurs de performance du financement climatique de la CPI : Suivi des flux et de l'impact des financements climatiques : <https://www.climatepolicyinitiative.org/>

Méthodologie du Cadre des indicateurs de performance du financement climatique de la CPI : <https://www.climatepolicyinitiative.org/>

⁷ Règlement taxonomie : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852>

⁸ Cf. Rapport activité 1 : Établissement du champ d'application – ECI - Version 3 : 29 mars 2024

2. **Satisfaire aux exigences de notification au titre du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris** : Le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris (Accord de Paris, Article 13) a établi un cycle et des exigences solides de notification en matière des actions et progrès des pays dans la lutte contre le changement climatique, basé sur la préparation des Rapports Bisannuels de Transparence (RBT) à partir de décembre 2024. Le RBT est soumis tous les deux ans par chaque Partie à l'Accord de Paris et inclue des informations sur les émissions nationales de GES, les progrès accomplis dans la réalisation des CDN, les impacts du changement climatique et les efforts d'adaptation, ainsi que le soutien nécessaire et reçu en termes de financement climatique, de transfert de technologie et de renforcement des capacités. Il fait l'objet d'une évaluation technique par un groupe d'experts indépendants sous l'égide de la CCNUCC. La structure, le format et le contenu des RBT sont définis dans les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) de l'Accord de Paris, notamment dans les décisions 18/CMA.1⁹ et 5/CMA.3¹⁰. Il y a lieu de noter que l'obligation de soumettre les informations sur la finance climatique dans les RBT varie selon le statut des Parties à l'Accord de Paris. Les parties développées doivent (ont l'obligation) de soumettre des RBT et d'y fournir des informations détaillées sur leurs contributions financières climatiques. Les pays en développement parties devraient (pas obligatoire) rendre compte dans leurs RBT du soutien nécessaire et reçu en termes de finance climatique, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

⁹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf

¹⁰ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2021_L10a2F.pdf

Suivi de la transparence de la finance climatique

Dans cette perspective, l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) - qui est gérée par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS) au nom du Comité Directeur des Donateurs (DSC) dans le cadre de la CCNUCC - est déterminée à soutenir les pays en développement à élaborer les cadres de transparence du financement climatique, parmi autres, dont ils ont besoin pour lutter efficacement contre les changements climatiques et satisfaire à leurs engagements de notification dans le cadre de l'Accord de Paris¹¹.

En couvrant un large éventail de domaines au-delà de la CDN, la transparence du financement climatique permet aux pays de fournir une image plus complète et plus précise de leurs efforts climatiques. Dans ce sens, le champ d'action du financement climatique s'étend aux financements publics et privés, nationaux et internationaux, ainsi qu'aux besoins financiers liés au climat. Il englobe l'ensemble du pays, en considérant les finances nationales et sous-nationales, ainsi que les sources publiques et privées.

On admet ensuite que les dispositifs institutionnels nationaux de gouvernance et de suivi du financement climatique englobent l'ensemble des structures, mécanismes et processus mis en place par un pays pour gérer efficacement les flux financiers dédiés à la lutte contre le changement climatique. Ces cadres institutionnels nationaux sont appelés à jouer un rôle central dans la mobilisation, l'allocation, l'utilisation et le suivi du financement climatique, en veillant à leur déploiement transparent, responsable et efficace pour atteindre les objectifs climatiques nationaux.

Dans ce sens, en se basant sur les recommandations de la CCNUCC et de ses organes subsidiaires, et en s'inspirant des expériences d'autres pays, le gouvernement marocain a mis en place plusieurs structures dédiées au changement climatique.

¹¹ <https://www.ungm.org/Public/Notice/209184>

2. CADRE NATIONAL DE GOUVERNANCE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

2.1. ÉVOLUTION DU CADRE NATIONAL DE GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un appel à l'institutionnalisation du cadre national de gouvernance du changement climatique au Maroc a été lancé dès Octobre 2001 lors de la publication de la 1^{ère} Communication Nationale Initiale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Suite au Sommet de Rio de 1992, le Maroc a créé un Département de l'Environnement au sein du gouvernement. Dès 1995, un décret¹² est venu pour réorganiser les organismes chargés de la protection de l'environnement en créant le Conseil National de l'Environnement (CNE) et des conseils régionaux. Le CNE a constitué en son sein cinq commissions spécialisées thématiques n'incluant pas d'emblée la problématique du changement climatique.

Avec l'avènement de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2030, un comité stratégique de développement durable¹³ a été créé, en 2018, et placé sous l'autorité du Chef du gouvernement, puis renommé en 2019 Commission Nationale pour le Développement Durable¹⁴ constituée de deux comités : Comité de suivi et de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et le comité de suivi et d'accompagnement des objectifs de développement durable.

Ainsi, au fil du temps, le Maroc a mis en place un certain nombre de dispositifs institutionnels pour la gouvernance et la coordination environnementale pour relever les défis de la lutte contre le changement climatique. Ce cadre institutionnel demeure complexe et en constante évolution. Cependant, ce cadre fournit une base pour la collaboration et l'action sur le changement et le suivi du financement climatique.

2.2. GOUVERNANCE ACTUELLE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

2.2.1. Panorama actuel des acteurs de la gouvernance climatique

Le cadre institutionnel général de la gouvernance du financement climatique au Maroc tel qu'il est appréhendé aujourd'hui est composé de plusieurs acteurs et institutions qui travaillent pour élaborer et

¹² Décret n° 2.93.1011 du 20 janvier 1995 relatif à la réorganisation des organismes chargés de la protection de l'environnement (CNE)

¹³ Décret n°2.17.655 du 14 mars 2018 portant création du comité stratégique du développement durable

¹⁴ Décret n°2.19.452 du 17 juillet 2019 fixant l'organisation de la Commission Nationale pour le Développement Durable

mettre en œuvre des politiques et des actions visant à lutter contre le changement climatique et ses impacts.

Eu égard aux différents comités et commissions créés progressivement, de manière globale et résumée, le dispositif national de gouvernance climatique comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique climatique. Ce qui fait état d'un large éventail d'acteurs impliqués dans le financement du climat.

Il est important de noter que tous les acteurs identifiés ne sont pas directement impliqués dans les flux financiers climatiques et agissent plus ou moins directement ou indirectement dans la gouvernance climatique. Ces acteurs peuvent être classés en différentes catégories :

Les autorités gouvernementales centrales telles que le MTEDD, le MEF et les ministères sectoriels sont principalement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques :

- **Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD), notamment le Département du Développement Durable (DDD)** est l'autorité gouvernementale politique de pilotage et de coordination. Il est principalement impliqué dans l'élaboration de la politique climatique nationale, la coordination et la mobilisation des acteurs nationaux pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique. Celle-ci prévoit de définir les objectifs de mobilisation de financements climatiques, les sources de financement prioritaires et les mécanismes de financement à utiliser.
Le DDD est le Point Focal National de la CCNUCC, du Fonds pour l'Environnement Mondial (Direction du partenariat, de la communication et de la coopération) et des Fonds Vert pour le Climat et Fonds d'Adaptation (Direction des changements climatiques, de la biodiversité et de l'économie).
Le DDD coordonne également diverses initiatives pour mobiliser les bailleurs de fonds internationaux, les organisations de coopération bilatérales et multilatérales, ainsi que le secteur privé pour obtenir des financements externes pour les projets climatiques prioritaires du Maroc. En vue de l'allocation des financements climatiques aux différents acteurs nationaux, il établit des critères et des procédures en fonction des besoins et des priorités définies dans la stratégie nationale. Il assure la coordination entre les différentes entités gouvernementales et les acteurs non-gouvernementaux impliqués dans la gestion des financements climatiques.
- **Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)** est impliqué dans la mobilisation des ressources financières nationales et leur allocation à travers le budget national ou des fonds dédiés pour soutenir la mise en œuvre des politiques publiques nationales, dont notamment celles ayant un impact sur la lutte contre le changement climatique. Il incite le secteur privé et financier vers l'investissement dans le domaine du financement climatique. Par ailleurs, il coordonne aussi avec les bailleurs de fonds internationaux pour mobiliser des ressources financières externes en vue de soutenir les politiques publiques et de nouvelles réformes.
- **Les autorités gouvernementales sectorielles**, telles que celles en charge de l'industrie, l'agriculture, l'énergie, le transport, la santé, l'eau et l'habitat, entre autres, interviennent directement et sont impliquées dans la mobilisation, la gestion et l'investissement de fonds dans le champ climatiques. Elles identifient les besoins financiers spécifiques de leur secteur pour la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique définies dans la CDN, arrêtent les actions à entreprendre pour lever les fonds nécessaires. Elles disposent,

chacune, d'un service ou cellule faisant fonction de point focal climat du Ministère et assurant le suivi des actions pour le changement climatique. **Les agences d'exécution des projets** contribuent à l'élaboration de stratégies nationales de financement climatique qui définissent les priorités d'investissement et les sources de financement, collectent des fonds auprès des budgets nationaux et d'autres sources domestiques pour soutenir les actions climatiques, mettent en place des mécanismes de financement adaptés au contexte national, fournissent des informations et des conseils aux acteurs nationaux sur les opportunités de financement climatique et soutiennent le développement de projets climatiques bancables et éligibles au financement. **Les organisations et institutions financières internationales** mobilisent et facilitent l'accès aux financements climatiques. Elles mobilisent des fonds et mettent en place des mécanismes et des instruments de financement climatique, notamment l'assistance technique (expertise et renforcement des compétences), le financement direct (investissements directs, prêts et subventions), la garantie et l'assurance contre les risques, le plaidoyer et la sensibilisation. Ces organismes établissent des critères et des procédures pour l'allocation des financements climatiques et fournissent une assistance technique et des renforcements de capacités aux pays en développement pour améliorer leur gestion des finances climatiques et développer des projets bancables. Il est important de noter que l'impact réel des financements internationaux dépend de plusieurs facteurs, tels que notamment la qualité de la gouvernance et de la gestion des finances publiques dans le pays. **es institutions financières nationales** jouent également un rôle dans la mobilisation de ressources financières domestiques pour le financement climatique. Elles opèrent à plusieurs niveaux : collectent des fonds auprès des dépôts bancaires, des émissions d'obligations vertes et d'autres sources pour soutenir les investissements climatiques, attirent des investissements étrangers directs et des financements concessionnels de la part d'institutions internationales et de bailleurs de fonds bilatéraux, canalisent les ressources financières vers des projets et des initiatives climatiques à travers divers instruments financiers, tels que des prêts, des garanties, des prises de participation et des produits d'investissement verts, développent des produits et services financiers adaptés aux besoins spécifiques des secteurs à impact climatique.

2.2.2. Rôle des acteurs du financement climatique

Le tableau suivant donne un aperçu global des acteurs et leurs rôles dans le paysage national du financement climatique (pour plus de détail, Cf Activité 1. Établissement du champ d'application).

Acteurs ou Groupe d'acteurs	Partie prenante	Rôles dans le paysage de la finance climatique
Autorité gouvernementale de coordination	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) Département du Développement Durable	Point Focal National de la CCNUCC chargé de la coordination de la réponse du Maroc à ses engagements auprès de la CCNUCC, il collabore étroitement avec d'autres comités nationaux tels que le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat (CSEC), le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT), la Direction Générale de la

Acteurs ou Groupe d'acteurs	Partie prenante	Rôles dans le paysage de la finance climatique
		<p>Météorologie (DGM point focal du GIEC), le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS), le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) et le Centre Marocain de Production Propre (CMPP). Chargé notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et objectifs climatiques nationaux - Coordination des protocoles et conventions internationaux avec les politiques et réglementations nationales - Systèmes MRV pour le suivi du financement climatique - Faire rapport à la CCNUCC
Autorité gouvernementale de financement	Ministère de l'Economie et des finances	<p>Assure la mobilisation des ressources financières nationales publiques et incite la mise en place de ressources privées pour le financement de la lutte contre le changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de financement climatique - Planification et allocation budgétaire
Autorité gouvernementales sectorielles engagées dans la CDN	Equipement et Eau	<p>Le Département de l'Équipement et de l'Eau (DEE) joue un rôle important dans la promotion et la facilitation de l'accès au financement climatique pour les projets relevant de ses domaines d'intervention, notamment la gestion de l'eau, l'assainissement, l'hydraulique agricole et l'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et renforcement des capacités - Facilitation de l'accès aux financements - Mobilisation de ressources domestiques - Développement de projets bancables - Suivi et évaluation des investissements climatiques <p><u>Exemples concrets d'actions du DEE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme d'information sur le financement climatique dédiée aux acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement - Appui à la préparation de projets d'adaptation au changement climatique pour les bassins hydriques vulnérables - Facilitation de l'accès des communes rurales aux financements pour des projets d'eau potable et d'assainissement - Collaboration avec des fonds climatiques internationaux pour le financement de projets d'irrigation durables
	Agriculture, pêches maritime et aquaculture marine	Le Département de l'Agriculture, Pêches Maritime et Aquaculture Marine (DAPAM) joue un rôle important dans la mobilisation et l'allocation des financements

Acteurs ou Groupe d'acteurs	Partie prenante	Rôles dans le paysage de la finance climatique
		climatiques pour soutenir la transition vers une agriculture et une pêche durable au Maroc. Ses actions s'articulent autour de plusieurs axes clés : <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des questions climatiques dans les politiques et programmes agricoles et halieutiques. - Mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique pour aider les agriculteurs et les pêcheurs à faire face aux impacts négatifs. - Promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la résilience des systèmes agricoles. - Mobilisation de ressources domestiques et internationales pour le financement de projets climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. - Suivi et évaluation des investissements climatiques pour mesurer leur impact et améliorer l'efficacité des actions.
	Industrie et Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'investissement dans les technologies propres et les industries vertes - Développer des normes d'efficacité énergétique pour les produits industriels - Mettre en place des mécanismes de financement pour soutenir la décarbonation de l'industrie
	Aménagement du Territoire National, Urbanisme, Habitat et Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les considérations climatiques dans la planification urbaine et l'aménagement du territoire - Promouvoir la construction de bâtiments écoénergétiques et résilients au climat - Développer des transports publics durables et à faible émission de carbone
	Énergie et Mines	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à la mobilisation de financements climatiques pour des projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et d'infrastructures énergétiques durables. - Développement des énergies renouvelables, - Amélioration de l'efficacité énergétique - Promotion de solutions innovantes telles que l'hydrogène vert.
	Transport et Logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une politique de transport durable - Promouvoir les modes de transport à faible émission de carbone - Améliorer l'efficacité énergétique du secteur des transports
Autres Autorités gouvernemental	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires étrangères - Intérieur, - Education nationale, 	Intègrent les questions climatiques dans leurs politiques et stratégies sectorielles, et mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire les

Acteurs ou Groupe d'acteurs	Partie prenante	Rôles dans le paysage de la finance climatique
es sectorielles impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et Protection sociale - Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation - Investissement, Convergence et évaluation des Politiques publiques, - Haut-commissariat au plan, 	<p>émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie sectorielle de financement climatique - Gérer la coopération internationale
Agences d'exécution des projets	Agence Marocaine pour l'Energie Durable (MASEN)	MASEN est chargée du développement des énergies renouvelables au Maroc, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
	Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE)	AMEE promeut l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
	Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)	ANEF met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de la conservation des ressources forestières et de lutte contre la désertification
	Direction Générale de la Météorologie (DGM)	DGM fournit des données et des informations climatiques essentielles pour la planification et la mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique.
	Agence pour le développement agricole (ADA)	ADA met en œuvre de la stratégie adoptée par le gouvernement en matière de développement agricole.
	Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)	ONEE centré sur les métiers de l'électricité et bras armé de l'Etat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Royaume.
	Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)	ANDZOA veille sur la préservation, la protection et le développement des oasis.
Haut-Commissariat au Plan (HCP)	HCP produit et analyse et diffuse les informations statistiques.	
Institutionnels financiers nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, - Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, - Bank Al Maghrib - Caisse de dépôt et de Gestion (CDG) - Société Nationale d'investissements (SNI), - Casablanca Finance City Authority, - Bourse de Casablanca, - Groupement Professionnel des Banques Marocaines, 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des financements, - Développement d'instruments et de produits financiers durables ; - Soutient des entreprises et les projets durables - Gestion des risques environnementaux et sociaux ; - Promotion de l'inclusion financière ; - Renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable et climat

Acteurs ou Groupe d'acteurs	Partie prenante	Rôles dans le paysage de la finance climatique
	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance - Banques commerciales (lignes vertes) 	
Fonds et Institutions financières internationales multilatérales et bilatérales de financement, de mise en œuvre et d'assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds environnementaux internationaux (Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'environnement mondial etc.) - Programme des nations unies pour le développement (PNUD) - Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) - Fonds monétaire international (FMI) - Banque mondiale (SFI) - Banque Africaine de Développement (BAD) - Coopération européenne (UE/BERD/AFD/BEI) - Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) - Agence allemande de coopération internationale (KfW/GIZ) 	<p>Diversité des agences bilatérales et multilatérales qui jouent un rôle remarquable dans le financement du climat à travers le monde. Chaque agence a son propre mandat, ses priorités et ses mécanismes et instruments de financement, ce qui offre aux pays en développement une gamme d'options pour accéder à des ressources financières et à une expertise technique pour lutter contre le changement climatique et promouvoir un développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement financier - Soutien et assistance technique - Partage des connaissances
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM). - Banques commerciales - Investisseurs particuliers - Associations bancaires (GPBM, FSBF...) - Agences de micro crédit - Partenaires de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement financier - Développement et innovation de nouvelles technologies - Développement de projets
ONG	<ul style="list-style-type: none"> - Fondation Mohamed VI pour l'environnement - Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) - Association marocaine de l'économie verte pour l'environnement et la justice climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, - Plaidoyer - Mise en œuvre de projets sur le terrain. - Soutien technique

Acteurs ou Groupe d'acteurs	Partie prenante	Rôles dans le paysage de la finance climatique
Institutions de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST) - Institut National de Recherche Agricole (INRA) Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN) - Centre de Compétences (4C) - Institut Scientifique - Centres universitaires - Réseaux de scientifiques et cadres techniques 	- Impliqués activement dans les études et recherches en relation avec les changements climatiques.

Organes de conseil et de coordination (commissions, comités et groupes de travail)

Commission Nationale de Développement Durable (CNDD)	La CNDD est un organisme de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.
Commission nationale de lutte contre le changement climatique (CNCBD).	La CNCBD est un organe consultatif qui fournit des conseils au gouvernement sur les politiques de lutte contre le changement climatique.
Conseil National Consultatif de la Transition Bas Carbone au Maroc (CNCTBC)	Le CNCTBC est un organe consultatif et de conseil sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement à faible émission de carbone.
Autorité Nationale Désignée du MDP (AND-MDP)	<p>L'AND-MDP, point de contact officiel entre le Maroc et le Conseil Exécutif du MDP, évalue et approuve les projets MDP, contribue à renforcer les capacités nationales en matière de développement et de mise en œuvre de projets MDP et assure le suivi et l'évaluation des projets MDP approuvés.</p> <p>L'AND-MDP ne finance pas directement les projets climatiques, mais peut agir en facilitant leur accès au financement et en renforçant les capacités des acteurs nationaux dans ce domaine.</p>
Commission nationale d'inventaire des émissions des (CNI-GES)	La CNI-GES est un organe chargé quantifier et de suivre des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'élaborer et de publier périodiquement le Rapport National d'Inventaire des GES. Elle contribue à renforcer la confiance des bailleurs de fonds internationaux dans les efforts climatiques du Maroc et faciliter l'accès du Maroc aux financements climatiques internationaux.

2.2.3. Circuit des financements climatiques au Maroc

Au Maroc, le circuit des financements climatiques est complexe et implique une multitude d'acteurs à l'instar de l'architecteur de la finance climatique à l'international. Ce circuit n'est pas systématiquement centralisé par le Ministère de l'Économie et des Finances ni par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable.

Encadré 1. Essai de cartographie des flux de la finance climat

Des études ont été réalisées dans le passé pour cartographier les flux de la finance climat.

Le premier a été fait par ECI en 2014 couvrant la période 2000 à 2014, mais le rapport n'est pas publié.

Il y a aussi un travail réalisé par la Caisse de dépôt et de gestion et l'Agence française de développement qui ont présenté le 1^{er} panorama des financements climat au Maroc. Ce panorama, constitue un outil

de pilotage et de suivi des objectifs climatiques du royaume. Il dresse le bilan des flux financiers investis dans des projets climatiques d'adaptation et d'atténuation entre 2011 et 2018.

Composantes du circuit des financements climatiques

Il y a une diversité des canaux de financement climatiques qui proviennent de sources multiples, notamment :

- ✂ Fonds climatiques internationaux : Fonds verts pour le climat, Fonds d'Adaptation, Fonds Mondial de l'Environnement, Fonds d'Investissement Climatiques (CIF), Fonds européens de développement, etc.
- ✂ Institutions financières bilatérales : Agence française de développement (AFD), Banque Allemande de Coopération (KfW), etc.
- ✂ Institutions financières multilatérales : Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Européenne d'Investissement (BEI), Banque Européenne de Développement et de Reconstruction (BERD), etc. ;
- ✂ Banques commerciales et fonds d'investissement.

Le circuit de gestion des financements climatiques dépend de la source du financement et de la nature du projet. Certains financements sont versés directement au MEF, qui les intègre au budget national et les alloue ensuite aux ministères sectoriels ou aux agences d'exécution des projets dans le cadre de lignes de financement spécifiques au changement climatique.

En plus du MEF, plusieurs acteurs sont impliqués dans la gestion des financements climatiques au Maroc :

- Les ministères sectoriels, tels que le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Habitat, etc., sont responsables de la mise en œuvre des politiques et des programmes climatiques dans leurs domaines respectifs.
- Des agences spécialisées, telles que MASEN, ADA, ANEF, AMEE, etc., gèrent des projets spécifiques liés au climat et assurent leur suivi et évaluation.
- Des sociétés d'État, telles que l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), etc., peuvent être impliquées dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures liés au climat. Les financements qui transitent par ces organismes peuvent passer par garantie ou non de l'État.
- Les collectivités territoriales (Conseils régionaux, préfectoraux et communaux) sont aussi des acteurs de mobilisation de la finance climatique internationale qui peut se faire sans la garantie de l'État, à l'instar des financements accordés en 2019 par la Société Financière Internationale (SFI) au Conseil de la Région Casablanca-Settat pour financer l'extension du tramway de la ville de Casablanca (entre autres)¹⁵ ;
- Les organismes de financement international : Fonds Vert pour le Climat (FVC), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds d'adaptation, Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque africaine de développement (BAD), Banque européenne d'investissement

¹⁵ <https://disclosures.ifc.org/project-detail/SII/41818/casa-tramway>

(BEI) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque mondiale...

- De leur côté, les organismes financiers marocains jouent aussi un rôle croissant dans le financement des projets climatiques, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'adaptation au changement climatique, comme en témoigne les diverses lignes de financement vert déployées au Maroc¹⁶.
- Les organisations de la société civile (OSC), si elles ne sont généralement pas des acteurs directs dans la gestion des fonds climatiques, elles s'impliquent de manière indirecte dans le financement climatique à travers les agences internationales qui leurs fournissent des financements pour la mise en œuvre de projets, leur offrent des formations et une assistance technique pour améliorer leurs compétences en gestion de projets et en plaidoyer et en communication. C'est le cas, par exemple, du réseau panafricain d'OSC et de « *Climate Alliance* » qui facilite le transfert de fonds entre les OSC du Nord et du Sud et renforce les capacités des OSC locales.

Relation entre les institutions dans le financement climatique au Maroc

Le Ministère de l'Économie et des Finances joue un rôle central dans la coordination et la gestion d'une grande partie des financements climatiques par moyenne du budget national.

Cependant, au Maroc, les institutions financières nationales, peuvent établir des contacts directs avec des institutions financières internationales, comme l'Agence Française de Développement (AFD), pour obtenir des lignes de financement dédiées à des projets liés au changement climatique, à l'instar de la ligne ISTIDAMA octroyé au Crédit Agricole du Maroc (CAM). Plus précisément, certains financements provenant d'organismes internationaux sont gérés directement par certains organismes financiers nationaux et des agences d'exécution désignées. Ces agences, telles que l'Agence Marocaine de l'Énergie Durable (MASEN), l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), l'Agence pour le développement agricole (ADA), et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), disposent d'une autonomie relative dans la gestion de ces fonds. Ces lignes de financement ne transitent pas nécessairement par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Cela signifie que le MEF n'est pas directement impliqué dans la négociation et l'octroi de ces financements. En conséquence, le MEF ne fournit pas de garanties souveraines pour ces financements. Les garanties, lorsqu'elles existent, sont généralement émises par les institutions financières nationales elles-mêmes.

Dans ce cadre, plusieurs organismes sont accrédités pour gérer les financements climatiques provenant de fonds climatiques internationaux. Ces organismes jouent un rôle parallèle dans la mise en œuvre des projets et programmes liés au climat, en répartissant des ressources financières dans leur domaine d'action. Par exemple, le FVC qui est un des fonds climatiques les plus importants au niveau mondial a accrédité plusieurs organismes nationaux pour l'accès à ces ressources financières. A date, les entités

¹⁶ FSD Africa (2023): Scoping study: Development of a financing offer relating to the green economy in Morocco. <https://fsdafrica.org/publication/scoping-study-development-of-a-financing-offer-relating-to-the-green-economy-in-morocco/>

nationales accréditées auprès du FVC sont : ADA, MASEN, CDG Développement, et Attijari Wafabank. D'autres sont en cours d'accréditation que le FEC, CAM, AMEE, SIE, Banque Populaire et Bank of Africa.

De son côté, l'Union européenne soutient des actions climatiques au Maroc à travers le Fonds européen de développement (FED). Celui-ci accrédite des organismes pour gérer ces financements tels que le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux Forêts qui gère des projets d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole, et l'ONEE qui gère des projets de gestion durable de l'eau financés par les FED.

Néanmoins, le MEF, par un processus d'apprentissage issu de l'expérience, renforce de plus en plus son rôle dans la définition de la stratégie nationale de financement climatique, en collaboration avec les autres acteurs nationaux. Cette stratégie définit les priorités et les besoins du pays en matière de financement climatique, et oriente les relations avec les institutions financières internationales.

La possibilité d'établir des contacts directs entre institutions nationales et internationales permet une certaine flexibilité et une adaptation aux besoins spécifiques des projets. Cependant, il est important de maintenir une coordination étroite entre le MEF et les institutions financières nationales pour garantir la cohérence avec la stratégie nationale de financement climatique.

2.2.4. Les mécanismes de financement climatique au Maroc : une diversité d'approches

Le Maroc a mis en place différents mécanismes pour accéder aux financements internationaux destinés à la lutte contre le changement climatique. Ces mécanismes se distinguent par la manière dont les fonds sont gérés, par les acteurs impliqués et par les procédures mises en œuvre.

L'analyse des canaux de financement climatique fait état de trois types principaux d'accès au financement international pour les projets de lutte contre le changement climatique au Maroc comme illustré dans la figure 1 : l'accès budgétaire, l'accès direct via accréditation et l'accès direct via des bailleurs multilatéraux.

Le **premier mécanisme** est l'**accès budgétaire**. Dans ce cas, les financements sont intégrés au budget de l'État. Les bailleurs de fonds versent les fonds au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui se charge ensuite de les répartir entre les différents ministères sectoriels ou agences d'exécution chargées de mettre en œuvre les projets. Ce mécanisme garantit un contrôle budgétaire strict mais peut parfois entraîner des délais plus longs dans l'exécution des projets.

Dans le cas de l'accès budgétaire, le suivi des financements s'effectue comme suit :

- Le MEF est responsable du suivi global de l'exécution du budget de l'État, y compris les fonds internationaux reçus au titre de l'appui budgétaire.
- Chaque département ministériel, responsable de la mise en œuvre de projets de lutte contre le changement climatique, s'occupe du suivi de l'exécution de son budget, y compris les fonds internationaux reçus.

- Les agences gouvernementales en charge de la mise en œuvre de projets de lutte contre le changement climatique sont responsables de leur suivi en fournissant des rapports au MEF et aux autres acteurs.

Le **deuxième mécanisme** est l'**accès direct via accréditation**. Certaines entités marocaines peuvent obtenir une accréditation auprès de bailleurs de fonds spécifiques (comme le Fonds vert pour le climat) pour gérer directement les financements. Ce mécanisme offre une plus grande flexibilité mais nécessite une gestion rigoureuse et des rapports réguliers aux bailleurs de fonds. Ce type d'accès au financement s'effectue via validation du MTEDD en sa qualité de point focal des fonds de financement climatique. La gestion des financements climatiques dépend de la source du financement et de la nature du projet.

L'accès au financement climatique est disponible via certains fonds dédiés (e.g., FVC et FA) qui accordent un accès au financement avec une accréditation généralement d'une durée de validité de cinq ans, renouvelable. Les entités accréditées peuvent recevoir des fonds dans leurs comptes bancaires pour des projets spécifiques et doivent rendre compte de leur utilisation au bailleur de fonds.

La gestion des fonds accrédités permet aux entités accréditées de recevoir des financements des bailleurs de fonds qui sont versés dans le compte bancaire des entités concernées (comme MASEN, ADA...) et inscrits dans le budget de l'État marocain. Selon le principe d'unicité budgétaire, tout financement doit passer via la loi de finances. Le transit des financements vers les entités accréditées s'opère par appui aux projets et apparaissent dans les morasses budgétaires des entités concernées.

Les fonds reçus via accréditation sont versés sur le compte de l'entité d'exécution. Chaque année, un plan d'exécution (PTVA) ou plan de travail est élaboré, définissant les activités à réaliser et les ressources nécessaires.

L'entité d'exécution peut :

- Exécuter le projet en tant que maître d'œuvre.
- Lancer le marché en tant que maître d'ouvrage et superviser l'exécution.
- Déléguer l'exécution à une entité sous convention.

L'entité de mise en œuvre rend compte à l'organisme gouvernemental trimestriellement et des rapports de performance annuels sont élaborés conjointement. Ces rapports doivent répondre aux exigences du bailleur de fonds et être soumis au format spécifié par celui-ci. Chaque bailleur de fonds a ses propres exigences en matière de reporting, ce qui peut créer une certaine incohérence. Le reporting peut être digital avec des commentaires sur place. Dans le cas du FVC, des rapports semestriels intérimaires financiers sont également requis. Les organismes accrédités mènent également des exercices d'audit annuels pour s'assurer de la bonne gestion des fonds.

Le suivi des financements internationaux pour la lutte contre le changement climatique au Maroc se manifeste par une collaboration entre les différents acteurs, notamment les entités accréditées, les autres agences gouvernementales, le MEF, les départements ministériels et les bailleurs de fonds. Le suivi est réalisé de différentes manières, en fonction du type d'accès au financement :

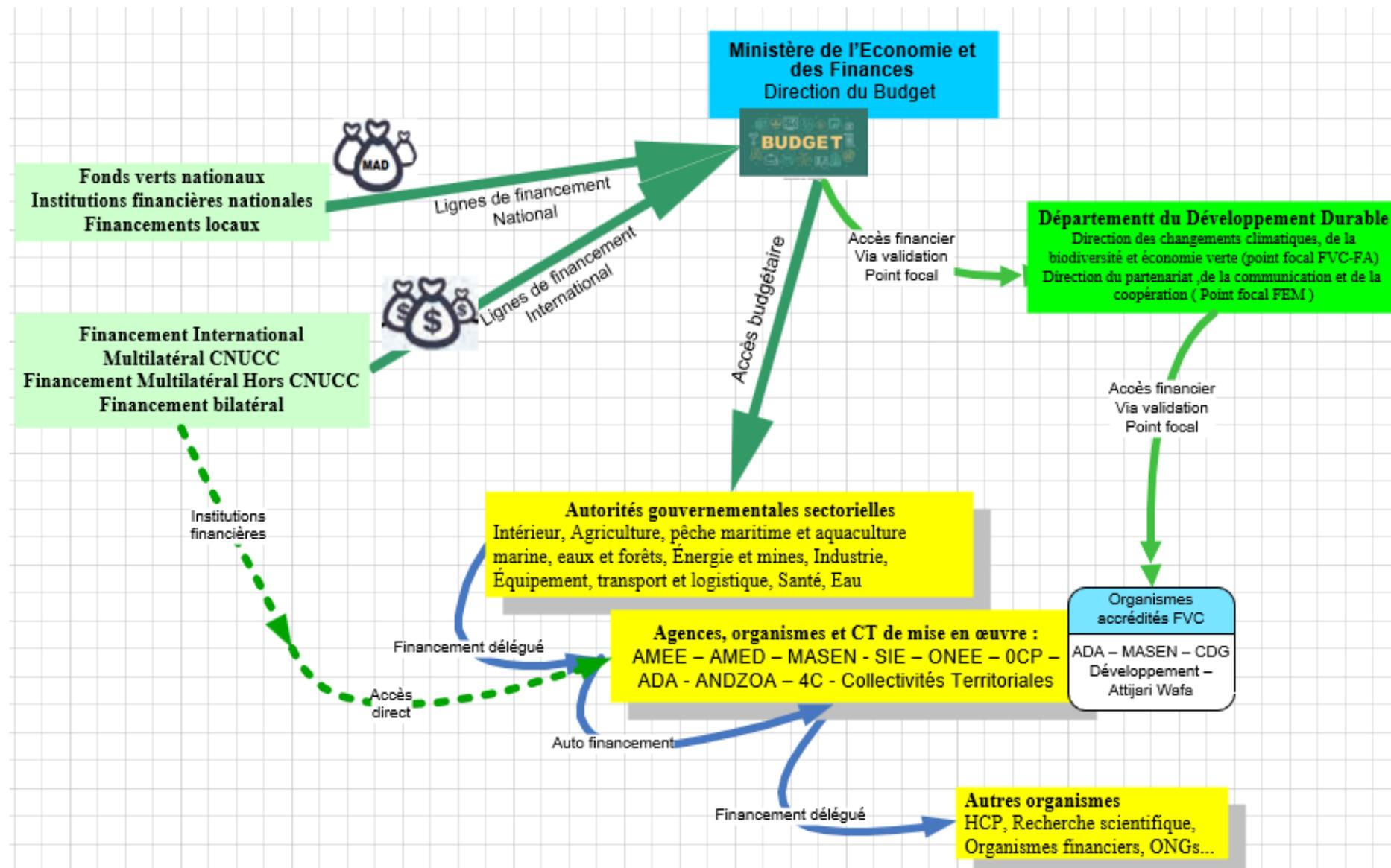
- Les entités accréditées sont responsables du suivi des fonds reçus et doivent rendre compte au bailleur de fonds. Elles établissent des rapports financiers et de performance réguliers conformément aux exigences du bailleur de fonds. Ces rapports sont transmis au ministère de tutelle qui les transfère aux bailleurs de fonds.
- Les départements de rattachement de ces entités leurs fournissent un appui pour le suivi et la gestion des fonds directs. Ils assurent également la coordination entre les entités accréditées et les bailleurs de fonds, et veillent à la bonne utilisation des fonds conformément aux conventions de financement.
- En plus des fonds du FVC et du FA, les organismes accrédités peuvent également mobiliser des financements via d'autres agences multilatérales, telles que le FEM, la Banque mondiale, la FAO, l'AFD.

Enfin, le **troisième mécanisme** est l'**accès direct via des bailleurs multilatéraux**. Des entités marocaines peuvent solliciter directement des financements auprès de bailleurs comme la Banque mondiale ou la Banque européenne d'investissement. Ce mode de financement permet une relation plus directe avec les bailleurs de fonds mais peut parfois entraîner une moindre visibilité sur l'utilisation des fonds au niveau national.

Ce mécanisme d'accès direct est disponible via le recours à des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale/BERD/BEI, etc..., auprès desquels certaines entités nationales peuvent y accéder directement sans passer par le budget. C'est le cas de MASEN qui peut obtenir des financements de ces bailleurs directement sans passer par le budget national, sachant que ces bailleurs n'ont pas de système d'accréditation.

Or, ce type de financements semble échapper au contrôle direct du MEF par manque de cadre de régulation. Cependant, si des institutions financières nationales marocaines peuvent établir des contacts directs avec des institutions financières internationales pour obtenir des lignes de financement dédiées à des projets liés au changement climatique, le MEF joue néanmoins un rôle de plus en plus décisif dans la définition de la stratégie nationale et la maîtrise des circuits des financements climatiques. A ce titre, il dissuade avec force le recours à ce type de financement.

FIGURE 1. SCHÉMA DES FLUX FINANCIERS CLIMATIQUES



2.2.5. Cadre organisationnel actuel de la finance climat

Le Maroc s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique et reconnaît l'importance d'un suivi efficace des financements dédiés à cet objectif, traduite par des dispositions de gouvernance entre les acteurs impliqués dans le financement climatique, avec des rôles et des responsabilités bien définis, comme l'illustre la figure 2. Si une entité unique dédiée exclusivement au suivi de ces type de financement n'est pas encore en place, des avancées notables ont été réalisées en intégrant cette dimension dans les structures existantes.

Le Groupe de travail Finance Climat de la CNCADB

Sous l'égide du MTEDD, point focal du changement climatique, la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCADB) constitue un rouage essentiel dans le schéma organisationnel du changement climatique au Maroc. Créée en 2020 par décret n° 2-19-721, la CNCADB comprend deux sous-commissions :

- Sous-commission sur la diversité biologique qui s'occupe de la préservation et de la valorisation de la riche biodiversité du Maroc.
- Sous-commission changement climatique qui est composée de quatre groupes de travail, dont le Groupe de travail Finance Climat (GTFC), est spécifiquement dédiée à la lutte contre le changement climatique.

Selon le règlement intérieur de la CNCADB, le Groupe de travail Finance Climat, réunit des représentants de divers ministères, institutions publiques et acteurs non-gouvernementaux, favorisant ainsi une approche inclusive et collaborative. Le groupe de travail finance climat a pour missions :

- Veiller sur l'identification des besoins liés au financement climatique en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- Contribuer dans la recherche de moyens de financement supplémentaires pour renforcer la réalisation des programmes et projets ;
- Contribuer dans l'assistance technique aux porteurs de projets et aux agences de mise en œuvre des projets ;
- Inciter le secteur privé et surtout financier à investir dans le domaine du financement climatique et au développement des partenariats public/privé.

Unité de coordination de la finance climat du MEF

Au même titre que d'autres pays, le ministère de l'Économie et des Finances au Maroc a créé une unité climat¹⁷ pour mieux coordonner la mobilisation des financements et soutenir les projets climatiques. Cette initiative constitue une réponse aux indicateurs des six domaines de résultats établis entre AFD et Banque Mondiale en marge des programmes financés par ces deux organismes. En effet, L'indicateur spécifique à l'Unité Climat du MEF dans le premier domaine de résultats, à savoir le renforcement de la gouvernance climatique, met en évidence son rôle central dans l'intégration des considérations climatiques dans les outils de finances publiques. Cet indicateur témoigne de l'engagement du MEF à aligner les politiques budgétaires et financières sur les objectifs de lutte contre le changement climatique, conformément aux principes de la Conférence d'Helsinki.

¹⁷ Lettre circulaire du MEF n° 10322 du 28 novembre 2022

L'Unité Climat rassemble des représentants de toutes les directions générales et les directions du MEF et des bailleurs de fonds en tant qu'observateurs, favorisant ainsi une approche collaborative et inclusive. Cependant, il faut souligner que les réunions de l'Unité Climat n'ont débuté que récemment sous la présidence de la Direction du Budget, qui assure également le secrétariat de l'unité. Bien qu'encore naissante, cette structure prometteuse vise à favoriser une dynamique collaborative et un partage d'expertises transversales entre les différentes directions du MEF impliquées dans les questions climatiques¹⁸.

Cette unité est en cours de démarrage mais n'a pas encore acquis un statut institutionnel officiel. Elle constitue un cadre de concertation et de coordination des actions du MEF et de « task force » à l'intégration des considérations climatiques dans les finances publiques, en accord avec les engagements internationaux du Maroc.

Encadré 2. Création d'unités ou de cellules ministérielles dédiées au changement climatique

La création d'unités ou de cellules dédiées au changement climatique au sein des ministères des finances est une tendance croissante dans de nombreux pays à travers le monde. Ces unités, souvent appelées « unités climat » ou « cellules climat », ont pour mission d'intégrer les considérations climatiques dans les politiques et processus budgétaires des gouvernements.

Les missions et les responsabilités des unités climat au sein des ministères des finances varient d'un pays à l'autre, mais elles peuvent généralement inclure les éléments suivants :

- Évaluer les impacts économiques et fiscaux potentiels du changement climatique et identifier les opportunités d'investissement et de croissance liés à la transition vers une économie sobre en carbone.
- Conseiller les gouvernements sur la manière d'intégrer des mesures de lutte contre le changement climatique et d'adaptation dans les budgets nationaux, en s'assurant de l'efficacité et de l'efficience des dépenses climatiques.
- Identifier et mobiliser des ressources financières pour soutenir des projets et programmes liés au climat, en tirant parti des sources nationales et internationales de financement.
- Soutenir le développement et l'émission d'obligations vertes et d'autres instruments financiers verts pour canaliser les investissements vers des projets durables.
- Suivre les progrès du pays dans la réalisation de ses objectifs climatiques et évaluer l'efficacité des politiques et mesures mises en œuvre.

La création de cellules climat au sein des ministères des finances est un signe positif de l'engagement croissant des gouvernements à lutter contre le changement climatique et à promouvoir une transition durable. Ces unités jouent un rôle important en veillant à ce que les considérations climatiques soient prises en compte dans les décisions budgétaires et financières, et en mobilisant les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques nationaux et internationaux.

Pour plus de transparence et de renforcement du cadre organisationnel existant, le Maroc, sous le leadership du MEF, est en cours de préparation d'une taxonomie verte. Ce processus implique d'autres

¹⁸ Cf. Règlement Intérieur de l'UC

acteurs clés, au-delà des directions du MEF, notamment les organes de régulation du marché financier, tels que Bank Al Maghrib (BAM) et l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC). La taxonomie verte permettra de classer les investissements en fonction de leur impact environnemental et social, favorisant ainsi l'orientation des flux financiers vers des projets durables et contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Encadré 3. Le processus d'étiquetage climatique du budget :

L'étiquetage climatique du budget est un outil essentiel pour assurer la transparence et l'efficacité des financements climatiques, et il est de plus en plus requis par les bailleurs de fonds internationaux comme la Banque Mondiale et l'AFD. Ce processus d'étiquetage suppose entre autres la définition claire des catégories de dépenses climatiques :

- Aligner les catégories sur les objectifs de la CDN : Utiliser les catégories de la taxonomie verte marocaine (en cours d'élaboration) ou d'autres classifications internationales reconnues pour classer les dépenses en fonction de leur contribution aux objectifs de la CDN.
- Distinguer les dépenses d'atténuation et d'adaptation : Créer des catégories distinctes pour les dépenses d'atténuation (réduction des émissions de GES) et d'adaptation (renforcement de la résilience aux effets du changement climatique).
- Intégrer l'étiquetage climatique dans le processus budgétaire annuel : L'étiquetage climatique du budget doit être intégré dans le processus budgétaire annuel pour garantir que les considérations climatiques sont prises en compte dès le début du processus de planification budgétaire.
- Utiliser l'étiquetage climatique pour orienter les décisions budgétaires : Les informations fournies par l'étiquetage climatique doivent être utilisées pour orienter les décisions budgétaires et pour allouer les ressources de manière à maximiser l'impact des dépenses climatiques.

Vers une infrastructure organisationnelle renforcée

Il est important de souligner d'abord que l'Unité Climat du Ministère de l'Économie et des Finances et le Groupe de Travail Finance Climat de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique présentent des différences significatives en termes de composition, ce qui influence leurs champs d'action et leurs approches respectives.

L'Unité Climat du MEF :

L'Unité Climat du MEF regroupe uniquement les Directions du MEF, avec une présidence tournante annuelle entre les différentes directions. Cela signifie que sa composition est limitée aux acteurs internes du MEF, ce qui lui confère une expertise approfondie et diversifiée en matière de finances publiques et de mobilisation des ressources.

Ainsi, l'Unité Climat tend à se concentrer principalement sur les aspects financiers de la lutte contre le changement climatique, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources, la gestion des fonds climatiques et la coordination des politiques financières liées au climat au sein du MEF.

Le GTFC de la CNCCDB :

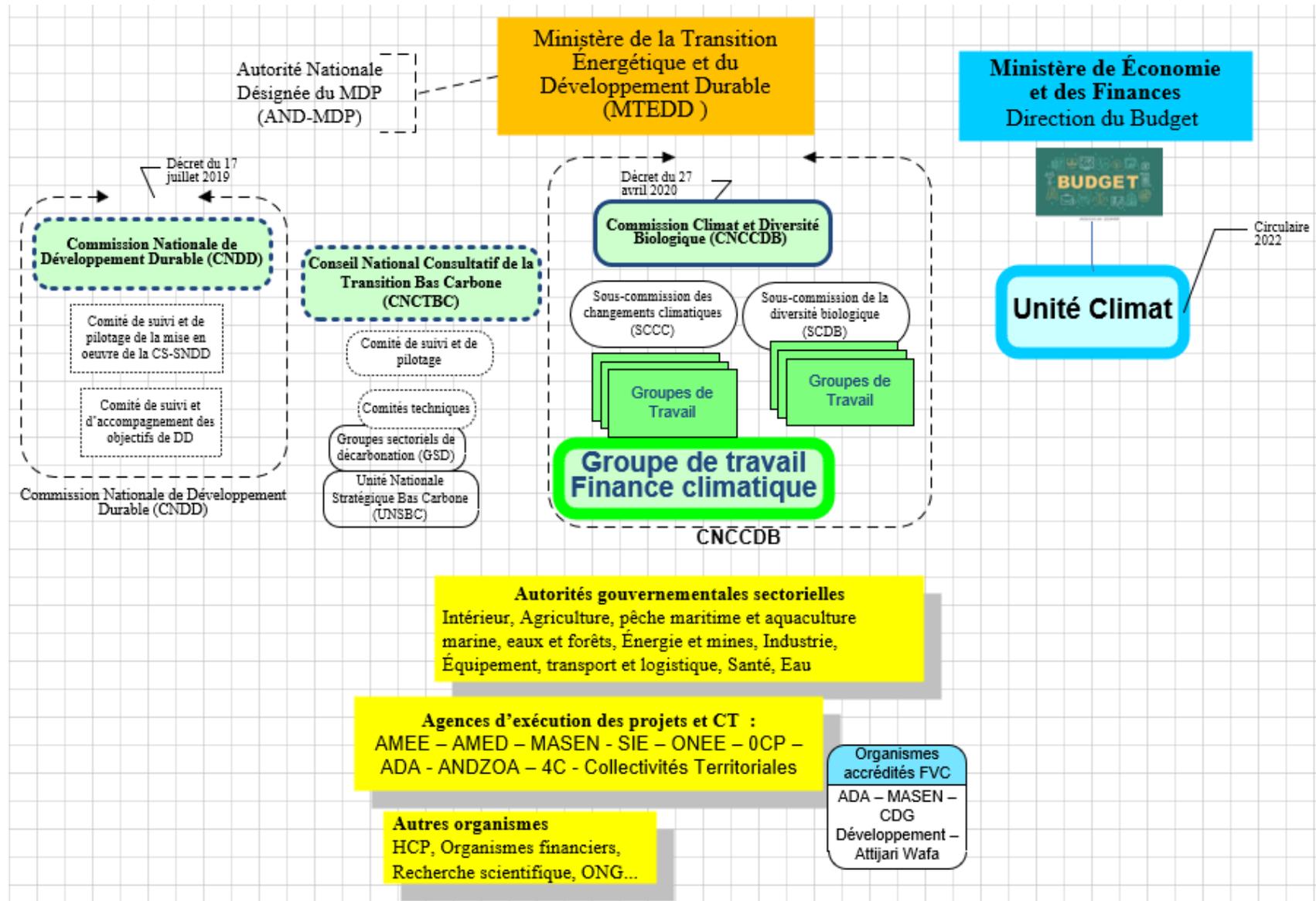
Le GTFC de la CNCCDB réunit un éventail plus large de parties prenantes, y compris des représentants de tous les ministères concernés par le changement climatique, ainsi que des acteurs de la société civile.

Cette diversité de composition lui permet de bénéficier d'une expertise pluridisciplinaire et d'une vision sectorielle et globale des enjeux climatiques.

Le GTFC a un champ d'action plus large que l'Unité Climat, englobant non seulement les aspects financiers mais également les dimensions techniques, stratégiques et politiques de la lutte contre le changement climatique. Il est censé jouer un rôle essentiel dans la coordination des actions et initiatives liées aux financements climatiques à l'échelle nationale, en tenant compte des perspectives des différentes parties prenantes.

Le Maroc a accompli des progrès notables dans le suivi du financement climatique, en s'appuyant sur les structures existantes. Malgré ces avancées, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour consolider l'infrastructure organisationnelle du suivi du financement climatique au Maroc. Cependant, la mise en place d'une nouvelle configuration de gouvernance climatique et le renforcement des capacités des acteurs impliqués permettront de consolider cette infrastructure organisationnelle et de positionner le Maroc comme un leader dans ce domaine important pour la lutte contre le changement climatique.

FIGURE 2. SCHÉMA INSTITUTIONNEL ACTUEL DE GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



2.3. OUTILS ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Le Maroc a mis en place un certain nombre d'outils et de mécanismes institutionnels pour renforcer la transparence de ses financements climatiques et ainsi mieux répondre aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris. Eu égard aux institutions et mécanismes de coordination institués par le Maroc (Cf. Supra), d'autres dispositifs visent à formaliser les rôles, les responsabilités, les processus et à favoriser la coordination entre les différentes parties prenantes :

- ☞ cadre législatif et réglementaire ;
- ☞ outils de suivi et d'évaluation ;
- ☞ outils de communication et de collaboration.

2.3.1. Cadre législatif et réglementaire

Au fil du temps, le Maroc a mis en place un cadre institutionnel progressif pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques. Ce cadre s'articule autour d'une série de lois, de stratégies et de plans d'action qui visent à intégrer la dimension climatique dans toutes les politiques publiques, à renforcer la coordination interministérielle, à la création de structures de coordination dédiées, à améliorer la transparence et à mobiliser des financements.

- ✓ **La Politique du Changement Climatique au Maroc (PCCM)** de 2014 matérialise la réponse du Royaume aux Accords de Cancun et constitue le cadre opérationnel au développement d'une stratégie à moyen et long terme permettant de répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique. Elle constitue le socle de coordination des différentes mesures et initiatives entamées pour la lutte contre le changement climatique.
- ✓ **La « Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable » (CNDD)**, formalisée par l'adoption en 2014 de la Loi Cadre pour l'Environnement et le Développement Durable.
- ✓ **Un arsenal juridique global et sectoriel relatif aux divers aspects de l'environnement** : loi n° 36-15 relative à l'eau, loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement, loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air, loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination...
- ✓ **Stratégies et plans nationaux** : la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2030), la Stratégie Énergétique Nationale (2009), la Stratégie Nationale Logistique (2016), le Plan d'investissement vert, la Stratégie Énergétique Nationale, la Stratégie Nationale de Développement Durable 2030, le Plan Climat National 2030, la Stratégie long-terme Bas Carbone 2050 Maroc (2021), le Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA), le Plan National et les Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC) et d'autres stratégies sectorielles définissent les priorités et les objectifs en matière de financement climatique.

Ce dispositif tend à être renforcé actuellement, notamment, par la préparation de :

- **Projet de loi lié au changement climatique** qui vise à définir les principes de base, les obligations et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et ses effets et à favoriser l'intégration de la dimension climatique dans toutes les politiques sectorielles et territoriales
- **Projet de décret relatif au cadre de suivi évaluation de l'action climatique nationale** qui prévoit d'établir un cadre de suivi-évaluation et de comptabilisation des émissions des gaz à effet de serre et des efforts entrepris et des résultats obtenus en matière d'atténuation et d'adaptation, et de communication d'informations et de données relatives à la lutte contre les changements climatiques et aux moyens nécessaires et utilisés pour sa mise en œuvre. Il vise à garantir la transparence, l'exactitude, la cohérence, la comparabilité et l'exhaustivité des déclarations soumises dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris sur le climat.

2.3.2. Outils de suivi et d'évaluation

Afin de garantir la crédibilité de ses engagements climatiques, le Maroc tente de développer un cadre de suivi et d'évaluation. Ce cadre repose sur des outils tels que le système national d'inventaire des gaz à effet de serre et le système de suivi des financements climatiques, qui devraient permettre de collecter, d'analyser et de diffuser des données fiables et comparables.

- **Système national d'inventaire des gaz à effet de serre** : le Maroc a mis en place, depuis 2015, un Système National d'Inventaire des GES¹⁹ baptisé « SNI-GES ». Cet outil permet de suivre les émissions de GES et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre. Le mécanisme de reporting prévu comprend des indicateurs de progrès pour mesurer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de la CDN et pour suivre l'efficacité des politiques climatiques.
- **Système de suivi des financements climatiques** : L'Unité Climat relevant du ministère de l'Économie et des Finances, est en cours de mettre en place une taxonomie de la finance verte, une budgétisation sensible au climat, une taxe carbone et un système suivi des flux financiers climatiques publics et privés. Ce système permettra de collecter, de consolider et d'analyser les données sur les financements reçus et utilisés pour des projets climatiques.

2.3.3. Outils de communication et de collaboration

- **Rapports nationaux de communication** : Ces rapports sont soumis à la CCNUCC et présentent les actions entreprises par le Maroc pour faire face au changement climatique, ainsi que les besoins en financement. Le Maroc a déjà préparé et soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010 et 2016 et 2021, et planche sur l'élaboration d'un rapport combiné contenant la cinquième communication nationale sur les changements climatiques et le premier rapport relatif à la transparence.

¹⁹ Décret n° 2-18-74 du 14 rejeb 1440 (21 mars 2019) relatif au système national d'inventaire des émissions des gaz à effet de serre.

- **Rapports biennaux actualisés** : Trois Rapports Bisannuels de Transparence (RBT) (2016, 2019 et 2022), ont été publiés par le pays couvrant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en termes d'atténuation et d'adaptation. Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, les Parties doivent soumettre leur premier Rapport biennal au titre de la transparence (RBT), au plus tard le 31 décembre 2024. Les RBT peuvent être considérés comme des rapports d'avancement qui fournissent des informations essentielles sur les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et les efforts d'atténuation ainsi que sur les impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation à ses effets.
- **Plateforme MRV en ligne** : Une plateforme en ligne est mise en place pour faciliter le partage d'informations, la collaboration entre les acteurs et la transparence des processus. Outil de travail à destination des parties prenantes nationales sur le changement climatique, cette plateforme permettra d'accompagner les travaux sur les inventaires de GES et aider au suivi des actions et des supports. Elle est appelée aussi à mesurer et de suivre les progrès réalisés en termes d'efforts d'atténuation et d'adaptation et de résilience face aux effets négatifs du changement climatique. Cependant, cette plateforme hébergée sur le portail du MTEDD est insuffisamment connue par les partenaires et très peu renseignée.

3. DÉFIS ET ENJEUX DE LA GOUVERNANCE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

3.1. MULTIPLICITÉ DES ACTEURS

La multiplicité des acteurs et des structures pourrait certes constituer un obstacle à la mobilisation et à l'utilisation optimale des financements alloués à la lutte contre le changement climatique au Maroc. Cependant, il est important de reconnaître les efforts déployés par le gouvernement marocain pour renforcer la gouvernance climatique et améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes. Des approches flexibles et contextuellement adaptées peuvent être nécessaires pour surmonter ces défis et progresser vers une gouvernance climatique plus efficace au Maroc.

En effet, de multiples acteurs interviennent dans ce domaine, avec des mandats et des objectifs qui peuvent parfois s'avérer divergents, ce qui entraîne une duplication des efforts, un risque de gaspillage des ressources et une inefficacité globale du système. L'insuffisance de communication et de partage d'informations, souvent décriée par les divers acteurs, exacerbe la situation, limitant la transparence et la redevabilité.

Pour remédier à ces défis, il est opportun de reconstruire un dispositif de gouvernance clair en matière de financement climatique, de mettre en place un cadre institutionnel de coordination regroupant tous les acteurs impliqués, et de développer des mécanismes de collaboration et de communication efficaces. Le renforcement des systèmes d'information et de suivi, ainsi que la promotion de la transparence et de la redevabilité, sont également essentiels pour une gestion responsable et efficiente des financements climatiques.

Le manque de coordination n'est pas unique au Maroc, mais il représente un défi majeur pour tous les pays en développement qui s'engagent dans la lutte contre le changement climatique. En renforçant la synergie et la cohérence des actions entreprises, le Maroc pourra mobiliser pleinement les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs climatiques et construire un avenir durable.

3.2. DIVERSITÉ D'ACCÈS AUX DONNÉES SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

L'accès aux données sur le financement climatique au Maroc présente certains défis, notamment la dispersion des données entre les acteurs, des incohérences dans les formats et les méthodologies de collecte, des questions de transparence et des limitations des systèmes d'information existants.

Si ces difficultés peuvent entraver le suivi des engagements climatiques, la mobilisation de financements supplémentaires et la transparence globale, il est important de souligner que le Maroc a déjà mis en

place une législation sur la transmission des données²⁰. Cette législation constitue une base solide pour améliorer l'accès aux données et renforcer la gouvernance climatique.

Pour améliorer l'accès aux données, il est prioritaire d'engager les partenaires à alimenter la plateforme nationale de données centralisée, d'harmoniser les formats et les méthodologies de collecte, de publier des données, et d'améliorer les systèmes d'information et de suivi.

Il est reconnu que l'amélioration de l'accès aux données est essentielle pour une gouvernance efficace du financement climatique au Maroc, ce qui permet sans aucun doute une meilleure transparence, une responsabilisation accrue et une mobilisation plus efficiente des ressources pour lutter contre le changement climatique.

Ces défis peuvent entraîner des risques d'érosion de la confiance des acteurs et une mobilisation accrue de financements supplémentaires.

Pour y remédier, il est essentiel de renforcer la transparence et la redevabilité dans ce domaine. Cela implique d'améliorer l'accès aux données sur les financements climatiques, de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation, de promouvoir une participation plus active des acteurs et d'instaurer des actions plus dissuasives en cas de non-respect des règles.

En s'engageant résolument à améliorer la transparence et la redevabilité, le Maroc peut renforcer la gouvernance de son financement climatique, optimiser l'utilisation des fonds disponibles et s'affirmer comme un acteur responsable dans la lutte contre le changement climatique.

3.3. DES OUTILS ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS ÉMOUSSÉS

Le Maroc a fait des progrès notables dans la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des financements climatiques. Cependant, des défis persistent, notamment en ce qui concerne les outils et les mécanismes à disposition.

Il y a lieu de constater d'abord que le financement des projets climatiques est marqué par une grande diversité d'approches. Chaque fonds applique ses propres règles, de l'accréditation des bénéficiaires à l'évaluation des projets, ce qui complexifie le processus pour les demandeurs. À ces disparités s'ajoutent les exigences souvent contraignantes en matière de cofinancement, ainsi que :

- Les données sur les financements climatiques sont dispersées dans différents systèmes et formats, ce qui rend difficile leur consolidation et leur analyse.
- L'absence de normes communes pour la collecte, le traitement et la diffusion des données limite la comparabilité des informations et la capacité à effectuer des analyses à grande échelle.
- Les institutions marocaines ne disposent pas toujours des compétences techniques nécessaires pour mettre en œuvre et maintenir des systèmes de suivi complexes.
- Les mécanismes de financement climatique sont souvent complexes et évoluent rapidement, ce qui rend difficile leur compréhension et leur utilisation par les acteurs locaux.

²⁰ Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

- Les différentes institutions impliquées dans la gestion des financements climatiques ne communiquent pas toujours de manière efficace, ce qui peut entraîner des doublons et des pertes d'efficacité.

Pour surmonter ces défis et renforcer la gouvernance de son financement climatique, le Maroc pourrait envisager les actions suivantes :

- La création d'une plateforme numérique centralisée permettrait de collecter, de stocker et d'analyser les données sur les financements climatiques de manière plus efficace.
- L'élaboration de normes nationales pour le suivi des financements climatiques permettrait d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la qualité des données.
- Des programmes de formation et de renforcement des capacités devraient être mis en place pour doter les acteurs concernés des compétences nécessaires.
- Les procédures d'accès aux financements climatiques devraient être simplifiées pour faciliter la participation des acteurs locaux.
- Le renforcement des structures telles que le GTFC et l'UC-MEF comme mécanismes de coordination dédiés permettrait de renforcer la collaboration entre les différentes institutions impliquées.
- La publication régulière de rapports sur les financements climatiques permettrait d'accroître la transparence et de renforcer la confiance des partenaires.

Le Maroc dispose d'un potentiel important pour renforcer la gouvernance de son financement climatique. En mettant en œuvre les mesures proposées, le pays pourra non seulement optimiser l'utilisation des fonds disponibles mais également renforcer son leadership dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle internationale.

4. AMÉLIORATION PROPOSÉE DE LA GOUVERNANCE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Afin de dépasser la caractéristique fragmentaire du cadre institutionnel pour la gouvernance et le suivi du financement climatique celui-ci gagnerait à se structurer pour garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des ressources financières dédiées à la lutte contre le changement climatique, et permettre ainsi au Maroc d'honorer ses engagements internationaux, notamment en matière de reporting conformément aux exigences du Cadre Renforcé de la Transparence instauré par l'article 13 de l'Accord de Paris.

4.1. SYNTHÈSE DES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION

Le Maroc, en tant que pays hautement vulnérable aux impacts du changement climatique, a pris l'engagement de mobiliser des financements climatiques adéquats pour soutenir sa stratégie nationale de lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, la mise en place d'une gouvernance efficace de la finance climatique est essentielle pour assurer une utilisation transparente, efficiente et responsable de ces ressources.

Actuellement, le paysage institutionnel marocain pour la finance climatique est marqué par une certaine fragmentation et un manque de coordination entre les différents acteurs. Plusieurs acteurs interviennent dans le domaine de la finance climatique (Cf. Supra).

4.1.1. *Cadre et acteurs potentiels de l'arrangement institutionnel*

Le Maroc a bien mis en place les éléments d'un cadre institutionnel, qui est en cours de développement, pour la gouvernance et la coordination des sources de financement climatique. Cependant, ce cadre implique une collaboration entre plusieurs acteurs clés aux niveaux national et international.

Une synthèse des entretiens et des consultations réalisés indique que la gouvernance et la coordination des sources de financement climatique est appelée à s'articuler autour de :

- **La CDN** du Maroc, représentant l'engagement du Maroc dans le cadre de l'Accord de Paris, est un portefeuille d'actions d'adaptation et d'atténuation révisé tous les 5 ans qui requière la mobilisation de moyens de mise en œuvre, dont le financement climatique²¹.
- **La Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCDB)** est l'organe gouvernemental chargé de coordonner les efforts nationaux de lutte contre le changement climatique. La CNCCBD est appelée à jouer un rôle important dans la

²¹ La finance climat trouve son fondement dans l'objectif 21 de la SNDD : Financer la transition vers une économie verte

mobilisation et la gestion des financements climatiques en veillant à l'alignement avec les objectifs de la SNDD, la CDN et le Plan Climat National. Au sein de la CNCCBD, et notamment au niveau de la Sous-Commission des Changements Climatiques, **le Groupe de Travail Finance Climat** pourrait jouer un rôle déterminant dans la mobilisation, la gestion et l'allocation du financement climatique pour soutenir les objectifs d'action climatique du pays.

- **L'Unité Climat du Ministère de l'Économie et des Finances** (MEF). Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) a franchi une étape importante dans la lutte contre le changement climatique en créant une Unité Climat. Cette unité dédiée sera appelée à intégrer les considérations climatiques dans les outils de finance publique, en s'alignant sur les principes de la Conférence d'Helsinki sur le changement climatique. Cette unité devra assurer aussi une fonction essentielle de collecte et d'analyse des données financières liées au climat. Elle est bien placée pour assurer le suivi des flux financiers climatiques, la promotion de la transparence et de la responsabilisation et dans l'utilisation des ressources.

Dans ce cadre, l'existence d'un Groupe de Travail Finance Climat (GTFC) au sein de la Sous-Commission des Changements Climatiques et d'une Unité Climat au Ministère de l'Économie et des Finances (UC-MEF) présente une opportunité certaine de renforcer la transparence dans le financement climatique. Pour maximiser l'efficacité et l'impact de ces deux structures, il est primordial de renforcer leurs rôles respectifs dans le processus de financement climatique et d'établir une synergie et une complémentarité claires dans les responsabilités. En renforçant la coordination entre les structures existantes, en tirant parti de leurs complémentarités et en mettant en place des mécanismes de transparence et de responsabilisation, le Maroc peut établir un système synergique pour une gestion efficiente des ressources climatiques, permettant de progresser vers les objectifs de développement durable et de lutter efficacement contre le changement climatique.

4.1.2. Vers une synergie renforcée

Une vision globale invite à penser que chaque structure peut tirer parti de ses forces et de son expertise pour contribuer efficacement à la gouvernance climatique. Un schéma se profile d'ores et déjà : la SNDD définit les orientations politiques et stratégiques, la CDN définit les besoins en financement climatique, le GTFC coordonne et assure la mise en œuvre opérationnelle des financements et UC-MEF mobilise, alloue les ressources, gère les fonds climatiques et assure le suivi.

Un arrangement institutionnel efficace entre la SNDD, la CDN, le GTFC, UC-MEF et les cellules climats sectoriels est essentiel pour garantir une représentation commune, une cohérence des actions et une utilisation optimale des ressources. Des réunions régulières, des plateformes de partage d'informations et des outils de communication collaborative peuvent faciliter cette coordination.

Parallèlement, un système de suivi transparent et des mécanismes de responsabilisation clairs sont à même de garantir la bonne gestion des financements climatiques. La publication régulière de rapports et l'implication active des acteurs, notamment de la société civile et du secteur privé, renforceront sans aucun doute la transparence et la redevabilité.

4.2. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS PROPOSÉS

A la lumière des analyses précédentes, il apparaît que la coordination interinstitutionnelle pour la gouvernance du financement climatique au Maroc trouverait son aboutissement naturel dans un arrangement institutionnel partagé entre les acteurs, qui implique de définir clairement les rôles et responsabilités des deux structures à savoir le Groupe de Travail Finance Climat (GTFC) et l'Unité Climat du Ministère de l'Économie et Finances (UC-MEF). L'établissement d'une synergie entre le GTFC et l'UC-MEF pourrait constituer une avancée significative en la matière.

4.2.1. Options institutionnelles

Sur la base des considérations précédentes et en réponse aux défis croissants liés au financement climatique et à la coordination institutionnelle, plusieurs options prometteuses émergent pour renforcer l'efficacité de la lutte contre le changement climatique au Maroc. En nous concentrant sur des solutions pragmatiques et réalisables dans le contexte marocain, nous explorons des scénarios issus d'un processus de concertation avec des acteurs clés impliqués dans cet effort. Ces options visent à optimiser la mobilisation des ressources, à rationaliser les processus décisionnels et à favoriser une collaboration plus efficace entre les différentes parties prenantes.

Les objectifs de l'arrangement institutionnel sont :

- ☞ Assurer une vision commune et une cohérence des actions en matière de financement climatique dans le cadre de la CDN, entre le GT Finance Climat de la CNCCBD, l'Unité Climat du MEF et les cellules dédiées au changement climatique relevant des acteurs clés impliqués.
- ☞ Promouvoir une utilisation optimale et drainer des ressources financières dédiées à la lutte contre le changement climatique.
- ☞ Renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des financements climatiques.

1^{ÈRE} OPTION : RENFORCEMENT ET ARTICULATION DES STRUCTURES EXISTANTES

L'option 1 vise à renforcer la transparence du financement climatique au Maroc en consolidant et en articulant les structures existantes, telles que le Groupe de Travail Finance Climat (GT-FC) et les autres groupes de travail de la Sous-commission changement climatique. Cette approche inclusive et collaborative permet de tirer parti des expertises et des ressources déjà disponibles au sein des différentes institutions et parties prenantes.

Cependant, la réussite de cette option dépend de l'activation effective du GT-FC et de son articulation harmonieuse avec les autres groupes de travail. L'Unité Climat du MEF (UC-MEF) jouerait un rôle central en participant activement à chaque groupe, tout en assumant une responsabilité plus importante dans l'animation et la modération du GT-FC. L'UC-MEF apporterait son expertise en matière de finances publiques, de mobilisation des ressources et de gouvernance climatique pour faciliter le dialogue et la prise de décision collective.

Objectifs :

- Maintenir la structure actuelle de la Sous-Commission avec ses quatre groupes de travail (Adaptation, Atténuation, Négociation et Finance Climat).

- Favoriser une approche inclusive et collaborative de la gouvernance de la finance climatique en tirant parti des structures institutionnelles et des expertises déjà en place.
- Renforcer le mandat du GT-Finance Climat pour qu'il joue un rôle central dans la coordination des actions de transparence du financement climatique.

Mesures clés :

1. Activer le Groupe de travail Finance Climat et renforcer son mandat et ses capacités :
 - Élaborer un plan d'action clair et précis définissant les rôles, responsabilités et priorités du GT-Finance Climat. Ce plan d'action devrait s'aligner sur les objectifs nationaux de transparence du financement climatique et être élaboré en consultation avec les parties prenantes concernées.
 - Organiser des formations et des ateliers de renforcement des capacités pour les membres du GT-Finance Climat. Ces formations devraient porter sur les principes et les méthodologies de la transparence du financement climatique, les outils et les technologies disponibles, et les bonnes pratiques internationales en la matière.
2. Améliorer la coordination entre les groupes de travail de la Sous-Commission changement climatique :
 - Établir des mécanismes de communication et de collaboration formels entre les quatre groupes de travail (GT Adaptation, GT Atténuation, GT Négociation et GT Finance Climat). Cela peut inclure la mise en place d'une plateforme de partage d'informations, l'organisation de réunions régulières et la création de groupes de travail thématiques.
 - Développer un manuel de procédures clarifiant les rôles et responsabilités de chaque groupe de travail (GT Adaptation, GT Atténuation, GT Négociation et GT Finance Climat) de la sous-commission changement climatique. Ce manuel devrait définir les processus de prise de décision, les modalités de collaboration et les canaux de communication.
3. Impliquer davantage l'Unité Climat du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) :
 - Intégrer l'Unité Climat du MEF comme membre permanent de chaque groupe de travail de la Sous-Commission changement climatique. Cela permettra à l'Unité Climat de partager son expertise en matière de finances publiques et de mobilisation des ressources, et de contribuer à l'harmonisation des approches entre les différents groupes de travail.
 - Charger l'Unité Climat du MEF d'animer et de modérer les réunions du GT-Finance Climat. Cela permettra à l'Unité Climat de jouer un rôle central dans la coordination des actions de transparence du financement climatique et de garantir une prise de décision efficace.
 - Solliciter l'expertise de l'Unité Climat du MEF en matière de suivi et d'évaluation des flux financiers climatiques. Cela permettra à l'Unité Climat de développer des outils et des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en matière de transparence du financement climatique et d'identifier les domaines d'amélioration.

Les modalités de fonctionnement seraient envisagées de la manière suivante :

- ☞ Le GT Finance Climat se réunirait une ou deux fois par an, sous la présidence du MTEDD, pour discuter des grandes orientations stratégiques, valider les plans d'action des secteurs concernés en matière de lutte contre le changement climatique et suivre les progrès réalisés. Les autres ministères et agences concernés seraient invités à participer à ces réunions pour faire état de leurs besoins de financement et bénéficier d'une concertation élargie.
- ☞ L'Unité Climat du MEF se réunirait trois fois par an, conformément à son règlement intérieur, et assurerait la modération et l'animation du GT Finance Climat, en charge de la préparation des réunions, de la rédaction des comptes rendus et du suivi des décisions. Elle apporterait également son expertise technique et financière au groupe de travail Finance Climat.

2^{ÈME} OPTION : RÔLE MOTEUR DE L'UNITÉ CLIMAT DU MEF

Face à l'inactivation du Groupe de Travail Finance Climat (GT-FC), l'option 2 propose de confier un rôle central à l'Unité Climat du MEF (UC MEF) dans le renforcement de la transparence du financement climatique au Maroc. Cette proposition s'appuie sur le dynamisme et l'expertise de l'UC MEF, qui réunit régulièrement les différentes directions du ministère et les bailleurs de fonds.

L'UC MEF élargirait ses réunions pour inclure les groupes de travail de la Sous-commission changement climatique, capitalisant ainsi sur ses compétences en matière de finances publiques et de mobilisation des ressources. Cette approche centralisée permettrait une meilleure coordination des efforts et une optimisation des synergies entre les acteurs impliqués.

Néanmoins, il y a lieu de souligner que cette option comporte un risque de concentration excessive des pouvoirs entre les mains de l'UC MEF. Pour pallier ce risque, il est impératif de mettre en place des mécanismes de gouvernance et de redevabilité solides, garantissant une transparence et une participation inclusive de toutes les parties prenantes dans le processus de décision.

L'option 2 présente ainsi un potentiel certain pour accélérer la mise en œuvre des actions de transparence du financement climatique au Maroc, mais il est essentiel de l'accompagner de mesures préventives pour éviter une centralisation excessive des pouvoirs. Un dialogue ouvert et une collaboration étroite entre l'UC MEF et les autres acteurs permettront de trouver un équilibre entre efficacité et inclusion, garantissant ainsi la réussite de cette initiative.

Objectif principal :

Accélérer la mise en œuvre des actions de transparence du financement climatique au Maroc en confiant un rôle moteur à l'Unité Climat du MEF, reconnue pour son expertise et ses capacités de coordination.

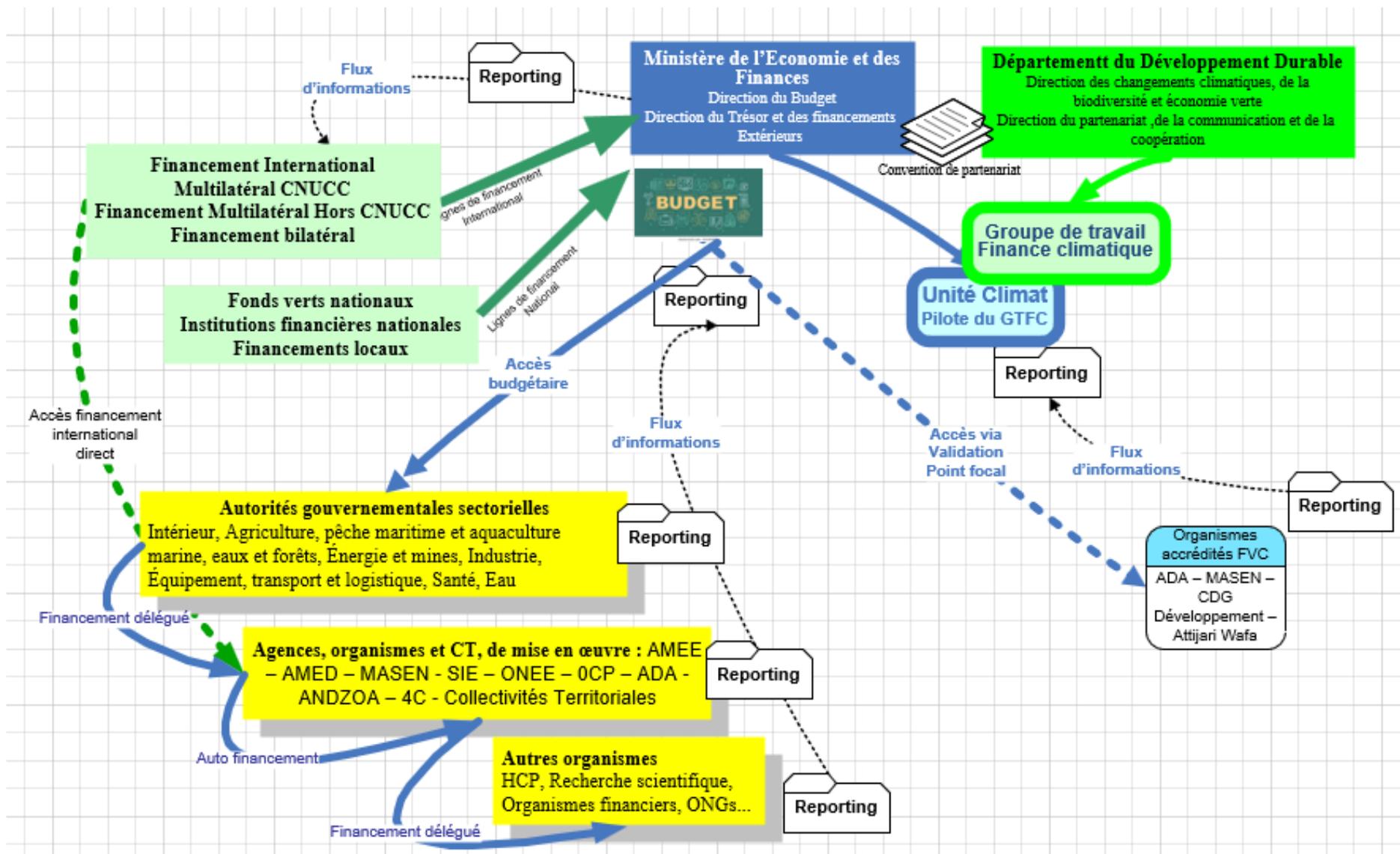
Mesures clés :

1. Groupes de travail de la Sous-Commission changement climatique :
 - Continuent à mener leurs activités respectives dans le cadre de leurs mandats.
 - Collaborent avec l'Unité Climat du MEF pour fournir des informations et des données sur les flux financiers climatiques relevant de leurs domaines de compétence.
 - Participent aux réunions organisées par l'Unité Climat du MEF pour partager des expériences et coordonner les actions.
2. Élargir le mandat de l'Unité Climat du MEF pour inclure la coordination de la transparence du financement climatique :

- Définir clairement les responsabilités de l'Unité Climat du MEF en matière de transparence du financement climatique. Cela inclut la coordination des actions de transparence, la supervision des systèmes de suivi et d'évaluation, et la production de rapports nationaux sur la transparence du financement climatique.
 - Doter l'Unité Climat du MEF des ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités. Cela inclut le recrutement de personnel qualifié, l'allocation d'un budget suffisant et la mise à disposition d'outils technologiques appropriés.
3. Renforcer les capacités de l'Unité Climat du MEF en matière de suivi et d'évaluation des flux financiers climatiques :
- Développer des outils et des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en matière de transparence du financement climatique. Ces outils et indicateurs devraient être conformes aux standards internationaux et permettre de suivre les flux financiers climatiques à la fois nationaux et internationaux.
 - Mettre en place un système de collecte et de gestion des données sur les flux financiers climatiques. Ce système devrait être robuste, sécurisé et accessible aux parties prenantes concernées.
 - Réaliser des analyses régulières des flux financiers climatiques pour identifier les tendances, les gaps et les opportunités d'amélioration.
4. Établir un système de reporting centralisé sur les flux financiers climatiques :
- Définir un format standard pour la collecte et la communication des données sur les flux financiers climatiques. Ce format devrait être harmonisé avec les standards internationaux et permettre une comparaison aisée des données entre les différents acteurs.
 - Développer une plateforme de reporting en ligne pour la publication des données sur les flux financiers climatiques. Cette plateforme devrait être accessible au public et permettre une consultation aisée des données.
 - Produire des rapports nationaux annuels sur la transparence du financement climatique. Ces rapports devraient présenter une analyse complète des flux financiers climatiques au Maroc et identifier les défis et les perspectives en matière de transparence.
5. Organiser des réunions régulières avec les groupes de travail de la Sous-Commission changement climatique pour partager des informations et coordonner les actions :
- Mettre en place un mécanisme de communication régulier entre l'Unité Climat du MEF et les groupes de travail de la Sous-Commission changement climatique. Cela peut inclure des réunions périodiques, des visioconférences et des échanges par e-mail.
 - Partager les informations et les données collectées par l'Unité Climat du MEF avec les groupes de travail. Cela permettra aux groupes de travail de mieux comprendre les flux financiers climatiques et de cibler leurs actions en conséquence.
 - Coordonner les actions de transparence du financement climatique menées par les différents acteurs. Cela permettra d'éviter les doublons d'efforts et de maximiser l'impact des actions entreprises.

Rapport de l'activité 2 : Établissement du cadre institutionnel

FIGURE 3. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DES FINANCES CLIMATIQUES



4.2.2. Choix optimal

La gouvernance efficace du financement climatique au Maroc nécessite une approche stratégique qui combine coordination, collaboration et utilisation optimale des ressources. Les deux options évoquées présentent des spécificités distinctes et offrent des avantages et des inconvénients différents, et le choix final dépendra des contraintes et du contexte spécifique de l'Administration.

Le choix optimal entre les deux options dépendra de plusieurs facteurs, notamment de la priorité accordée à l'inclusion et à la participation des différentes parties prenantes (Option 1) ou à l'efficacité et à la rapidité d'action (Option 2). Il est important de souligner qu'il n'y a pas de solution unique et que les deux options peuvent être combinées ou adaptées en fonction des besoins et des contextes spécifiques du Maroc.

Le choix entre le renforcement des structures existantes (Option 1) ou un rôle moteur de l'Unité Climat du MEF (Option 2) pour la transparence du financement climatique au Maroc dépend de la priorité accordée à l'inclusion des parties prenantes et à la rapidité d'action : l'option 1 favorise la participation mais peut ralentir la prise de décision, tandis que l'Option 2 accélère la mise en œuvre mais risque une centralisation excessive du pouvoir.

	Option 1	Option 2
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> – <u>Approche inclusive et collaborative</u> : Cette option privilégie une approche participative qui implique l'ensemble des parties prenantes concernées par la transparence du financement climatique. Cela permet de s'assurer que les actions entreprises sont conformes aux besoins et aux attentes des différentes parties prenantes et favorise une meilleure appropriation des résultats. – <u>Utilisation efficace des ressources existantes</u> : Cette option tire parti des structures institutionnelles et des expertises déjà en place au sein de l'administration marocaine. Cela permet de minimiser les coûts de mise en œuvre et de maximiser les synergies entre les différents acteurs. – <u>Renforcement des capacités des acteurs nationaux</u> : Cette option met l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de transparence du financement climatique. Cela permet de pérenniser les actions entreprises et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'expertise internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> – <u>Prise de décision plus rapide et plus efficace</u> : Cette option centralise la coordination des actions de transparence du financement climatique au sein de l'Unité Climat du MEF, ce qui permet une prise de décision plus rapide et plus efficace. – <u>Meilleure coordination et harmonisation des actions</u> : Cette option permet de mieux coordonner et harmoniser les actions de transparence du financement climatique menées par les différents acteurs. Cela évite les doublons d'efforts et maximise l'impact des actions entreprises. – <u>Bénéfice de l'expertise de l'Unité Climat du MEF</u> : Cette option tire parti de l'expertise de l'Unité Climat du MEF en matière de finances publiques et de mobilisation des ressources pour la collecte, l'analyse et la communication des données sur les flux financiers climatiques.

	Option 1	Option 2
Avantages :	<ul style="list-style-type: none"> – Cette option offre une solution pragmatique pour renforcer la coordination et la collaboration entre le MEF et le GT Finance Climat, tout en préservant l'expertise et les spécificités de chaque entité. L'avantage de cette approche est multiple : – L'Unité Climat du MEF peut continuer à travailler en interne sur l'intégration des considérations climatiques dans les politiques budgétaires et financières, tout en assurant un rôle de soutien technique et administratif au GT Finance Climat ; – En tant que modérateur du GTFC, l'Unité Climat du MEF peut faciliter la communication et la collaboration entre les membres du groupe de travail, organiser les réunions, préparer les documents et assurer le suivi des décisions ; – Cette approche permet d'éviter la duplication des efforts et de mutualiser les ressources, en optimisant l'utilisation du personnel et des moyens financiers ; – L'Unité Climat du MEF peut garantir que les actions du GT Finance Climat sont alignées avec les objectifs macroéconomiques du pays et les priorités du gouvernement en matière de financement climatique ; – Cette approche permet une plus grande flexibilité dans la fréquence des réunions du GT Finance Climat, qui peuvent être organisées en fonction des besoins et des priorités du moment. 	<ul style="list-style-type: none"> – Prise de décision plus rapide et plus efficace grâce à la centralisation de la coordination des actions de transparence du financement climatique au sein de l'Unité Climat du MEF. – Meilleure coordination et harmonisation des actions de transparence du financement climatique grâce à un système de reporting centralisé et à des mécanismes de communication réguliers entre les différents acteurs. – Bénéfice de l'expertise et des capacités de l'Unité Climat du MEF en matière de finances publiques pour la collecte, l'analyse et la communication des données sur les flux financiers climatiques.
Inconvénients :	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite un effort important de coordination et de collaboration entre les différents acteurs, ce qui peut ralentir la prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de centralisation excessive des pouvoirs et de marginalisation des autres acteurs impliqués dans la gouvernance de la finance climatique.

	Option 1	Option 2
	– Risque de lenteur dans la mise en œuvre des actions en raison du caractère consultatif du GT-Finance Climat.	– Nécessite un investissement important en ressources humaines et financières pour renforcer les capacités de l'Unité Climat du MEF.

4.2.3. Articulation et collaboration

Indépendamment de l'option choisie par Maroc pour renforcer et consolider les dispositions institutionnelles pour le financement climatiques, la condition essentielle est d'améliorer la coordination entre l'UC-MEF et le GTFC.

Eu égard à ce qui précède, en reconnaissant les différences de composition et en tirant parti de leurs forces respectives, l'Unité Climat du MEF et le GT-FC de la CNCCDB peuvent collaborer efficacement pour optimiser la gouvernance des financements climatiques au Maroc, mobiliser les ressources nécessaires et s'assurer que les investissements climatiques contribuent à une transition durable et inclusive.

Il est d'abord judicieux que l'Unité Climat et le GTFC établissent des canaux de communication formels pour partager régulièrement des informations, des données et des analyses sur les financements climatiques. Des réunions conjointes et des ateliers thématiques devraient être organisés pour coordonner les activités respectives de l'Unité Climat et du GTFC, en identifiant les domaines de collaboration et en définissant des stratégies communes.

Il est important de souligner que les propositions avancées constituent une base de réflexion et qu'elles peuvent être adaptées en fonction des contraintes et des rapports de forces.

- Le groupe de travail Finance climat de la CNCCDB, composé d'acteurs divers, peut se concentrer sur l'élaboration de stratégies et de politiques de financement climatique, la coordination des efforts intersectoriels et la promotion de la participation des acteurs.

Ses attributions actuelles telles que définies dans le règlement intérieur de la CNCCDB, renforcent cette position : l'identification des besoins en financement climatique, la recherche de moyens de financement supplémentaires, l'assistance technique aux porteurs de projets et l'incitation du secteur privé à investir dans le domaine du financement climatique.

- Alors que l'Unité Climat du MEF, quant à elle, apporterait son expertise en matière de politiques budgétaires et de finances publiques, et assurerait la cohérence des actions de financement climatique avec les objectifs macroéconomiques du pays. Dotée d'une expertise technique et financière, peut se focaliser sur la mise en œuvre opérationnelle des politiques, le suivi des flux financiers et la production de rapports de transparence.
- Un échange régulier d'informations et une collaboration étroite entre les deux structures sont essentiels pour garantir une vision commune et une cohérence des actions. Des réunions conjointes, des plateformes de partage de données et des mécanismes de communication efficaces peuvent faciliter cette collaboration.

- Un système de suivi harmonisé, intégrant les données et les outils des deux structures, permettra de fournir une vue d'ensemble complète et transparente des flux financiers climatiques. Ce système peut s'appuyer sur des technologies de l'information et de la communication (TIC) performantes et des indicateurs de performance communs, à l'instar de la plateforme nationale MRV où le support (incluant la finance climatique) est censé être consigné et suivi en lien avec les actions de la CDN.

5. ELEMENTS POUR LE SUIVI DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Il y a lieu de rappeler que le développement d'un processus de suivi qui sera opéré au niveau de l'activité 4, envisage de développer un dispositif de suivi et d'évaluation des financements climatiques. Ce dispositif comprendra la création d'une plateforme de suivi en ligne, l'élaboration d'une méthodologie de comptabilisation des dépenses climatiques, et la mise en place d'actions de renforcement des capacités.

Les éléments présentés dans cette section serviront de point de départ pour développer, dans le cadre de l'activité 4, un système de suivi complet et rigoureux des financements climatiques.

La mise en place d'un système de suivi de financement climatique efficace exige un cadre et un programme clairs pour orienter sa conception, sa mise en œuvre et son utilisation. Un tel cadre et programme permettent de garantir que le système répond aux besoins spécifiques du contexte national et qu'il contribue effectivement aux objectifs de lutte contre le changement climatique et de développement durable.

Une fois un cadre défini, il est nécessaire de combiner plusieurs outils notamment :

- Un système informatique unique pour collecter, stocker et analyser des données sur les projets financés, les flux financiers, les indicateurs de performance et les impacts.
- Une plateforme en ligne pour faciliter la communication, le partage d'informations et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le financement climatique.
- Un manuel de procédure peut être un outil précieux pour documenter les étapes et les exigences du processus de financement climatique au Maroc. Néanmoins, il ne suffit pas à lui seul pour un suivi complet et efficace. Il est nécessaire de le combiner avec les autres outils de suivi.

Au-delà de ces considérations et eu égard aux orientations contenues dans le Guide ICAT en matière de mesure et de vérification des flux financiers climatiques engagés ou décaissés dans les pays, il est particulièrement intéressant de mettre en place un manuel de procédure qui demeure un outil indispensable afin d'établir une traçabilité claire et cohérente pour le processus de financement climatique au Maroc, en couvrant l'ensemble des étapes depuis l'accès au financement jusqu'au reporting, en passant par l'attribution et l'allocation des ressources. Ce manuel devrait s'adresser à toutes les acteurs concernés, notamment l'Unité Climat du Ministère de l'Economie et des Finances et le Groupe de Travail Finance Climat de la CNCCDB.

6. CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES REQUISES

Un suivi efficace du financement climatique nécessite une intégration harmonieuse des capacités institutionnelles et techniques mais aussi d'un renforcement des capacités. Ces deux piliers travaillent en tandem pour assurer un suivi fort et transparent des flux de financement climatique, permettant une prise de décision éclairée et une responsabilisation des acteurs.

6.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES

Capacités institutionnelles requises

Les capacités institutionnelles fournissent le cadre général et les mécanismes de gouvernance nécessaires à un suivi efficace du financement climatique. Elles définissent les rôles et les responsabilités des acteurs, établissent des mécanismes de coordination et promeuvent la transparence et la responsabilité :

- ✍ Consolider les structures existantes pour superviser et coordonner les efforts de suivi du financement climatique ([Cf. Supra : Chapitre 4](#)).
- ✍ Établir des mécanismes formels de collaboration et de partage d'informations entre les différents acteurs, tels que des comités interministériels ou des groupes de travail.
- ✍ Collaborer avec des experts du monde universitaire, des instituts de recherche et de la société civile pour fournir un soutien technique et un renforcement des capacités dans le domaine du suivi du financement climatique.

Capacités techniques requises

Les capacités techniques fournissent les outils, l'expertise et les méthodologies nécessaires à la mise en œuvre pratique du suivi du financement climatique. Elles permettent la collecte, l'analyse, le reporting et l'évaluation des données :

- Développer des outils et des méthodologies standardisés pour la collecte de données sur les flux financiers climatiques et des outils de suivi et d'évaluation du financement climatique. Cela permettra d'améliorer la cohérence, la qualité et la comparabilité des données entre les différents acteurs.
- Investir dans la mise à niveau de l'infrastructure et des systèmes de données pour assurer une collecte, un stockage et une gestion efficaces des données sur le financement climatique.

- Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de partage de données pour faciliter l'échange de données sur le financement climatique entre différentes institutions et acteurs.
- Encourager l'adoption des principes de données ouvertes pour les données de financement climatique afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité.

6.2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES

Afin de garantir et d'assurer un reporting transparent et efficace sur le financement climatique au Maroc il y a lieu d'identifier des besoins en termes de renforcement de capacité. Ceci contribuera non seulement à une lutte plus efficace contre le changement climatique, mais également à renforcer la confiance des acteurs et à favoriser une meilleure gouvernance climatique au Maroc. A ce titre, plusieurs besoins en renforcement de capacités gagneraient être pris en compte :

- Mettre en place des programmes de formation et de renforcement des capacités pour développer les compétences du personnel impliqué dans le suivi du financement climatique.
- Développer des compétences en collecte, gestion et analyse de données climatiques et financières pour interpréter et tirer des conclusions pertinentes des données collectées sur le financement climatique. Cela permettra de mieux comprendre les tendances, les modèles et les impacts des flux financiers climatiques. Développer des indicateurs de performance pertinents pour mesurer l'avancement et l'impact des actions climatiques financées. Cela permettra de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des investissements climatiques.
- Familiariser l'implémentation et le renseignement de la plateforme en ligne pour faciliter l'accès aux informations sur le financement climatique. Cela permettra aux acteurs de suivre les progrès, de consulter les données et de s'engager dans un dialogue constructif sur les enjeux climatiques.
- Sensibiliser aux enjeux de la transparence et de la redevabilité dans le financement climatique. Cela permettra de créer un environnement propice à une gestion responsable des ressources financières et à une meilleure gouvernance climatique. Un reporting transparent permettra de suivre les progrès réalisés, d'identifier les domaines d'amélioration et de promouvoir une mobilisation plus efficace des ressources pour la réalisation des objectifs climatiques nationaux et internationaux.

7. INSTITUTIONNALISATION DES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

7.1. RENFORCEMENT DU PROJET DE TEXTE LÉGISLATIF SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet de loi sur le changement climatique marocain crée un cadre pour la lutte contre le changement climatique dans le pays. Il définit des principes clairs, des objectifs ambitieux et une variété d'instruments d'action climatique. Cependant, le projet de loi pourrait être amélioré en renforçant la participation des acteurs non étatiques, en mobilisant des ressources financières adéquates et en renforçant les capacités institutionnelles.

Le projet de loi en matière de changement climatique est un document ambitieux mais qui devrait être complété pour être conforme aux dispositions générales d'une loi sur le changement climatique tel qu'il apparaît dans d'autres législations au niveau international. Le tableau suivant met en exergue les dispositions contenues dans le projet de loi sur le changement climatique marocain et précise d'autres dispositions qu'une loi sur le changement climatique pourrait contenir.

	Dispositions prévues par le projet de loi sur le changement climatique au niveau national au Maroc	Dispositions proposées pour le renforcement du projet de loi
<p>1. Objectifs et principes</p>	<p>Le projet de loi fixe les objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement durable - Contribuer aux efforts internationaux pour faire face aux risques du changement climatique dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <p>Ces objectifs sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>L'article 2 identifie les principes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la dimension changement climatique - Equité et de solidarité entre les générations face au CC - Transition juste - Durabilité - Responsabilité - Précaution - Territorialité 	<ul style="list-style-type: none"> - Aligner les objectifs nationaux sur les objectifs de l'Accord de Paris et sur les meilleures pratiques internationales. - Définir clairement les objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique, en s'alignant sur les accords internationaux tels que l'Accord de Paris. - Enoncer les principes qui guideront la politique climatique nationale, tels que le principe de responsabilité commune mais différenciée et le principe de justice climatique.
<p>2. Cadre institutionnel et gouvernance</p>	<p>Le projet de loi prévoit de mettre en place les structures et institutions nécessaires pour établir une gouvernance climatique, ainsi que des mécanismes de coordination, d'information, de consultation (Article 22)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des comités sectoriels et régionaux pour assurer une participation inclusive et une prise de décision à tous les niveaux.

	Dispositions prévues par le projet de loi sur le changement climatique au niveau national au Maroc	Dispositions proposées pour le renforcement du projet de loi
	(Texte réglementaire prévu dans le projet de loi)	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les rôles et responsabilités des différents acteurs, telles que les administrations publiques, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile.
3. Atténuation	<p>L'administration prépare une stratégie nationale de développement à long terme à faible émission de carbone (Article 16).</p> <p>Prévoit de créer un marché national du carbone (Article 17)</p> <p>Les articles 4 à 9 du Chapitre 2 (droits et obligations généraux) enjoignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets négatifs du changement climatique (Fait référence aux normes de qualité de l'air - loi 13.03) - De réduire les émissions de gaz à effet de serre - De fournir leur bilan carbone aux autorités compétentes, ainsi les dernières informations et données relatives à leurs émissions de GES - Le Département de développement durable prépare la Contribution Déterminée au niveau National, celle-ci est considéré comme un plan national d'atténuation (Article 12) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. - Prévoir des mécanismes de tarification du carbone. - Soutenir les initiatives de réduction des émissions dans les secteurs clés, tels que la foresterie, les transports et l'industrie.

	Dispositions prévues par le projet de loi sur le changement climatique au niveau national au Maroc	Dispositions proposées pour le renforcement du projet de loi
4. Adaptation au changement climatique	<p>L'administration prépare un plan stratégique climat et un plan national d'adaptation (Article 11)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La région prépare un plan climat régional pour traduire les orientations du plan national d'adaptation et du plan national d'atténuation (Article 13 -Texte réglementaire prévu dans le projet de loi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en œuvre des plans d'adaptation sectoriels et nationaux. - Renforcer la résilience des infrastructures et des communautés aux impacts du changement climatique. - Intégrer l'adaptation aux politiques sectorielles - Renforcer la préparation aux catastrophes
5. Financement	<p>Le projet de loi prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources financières nécessaires (Article 19) - La création d'un Fonds National pour le Changement Climatique et la mobilisation de ressources financières internationales. <p><i>Prévoir Texte réglementaire intégrant des dispositions sur le financement climatique (Cf. Section suivante)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des mécanismes de financement transparents et équitables pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la politique climatique nationale. - Prévoir des instruments de financement tels que la fiscalité verte, les obligations vertes et l'accès aux financements internationaux dédiés au climat.
6. Sensibilisation et éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des différents acteurs (Article 20) - Œuvrer à intégrer les concepts du changement climatique dans les programmes éducatifs et les programmes (Article 21) 	<p>Promouvoir la sensibilisation et l'éducation sur le changement climatique auprès du grand public (campagnes de communication, des programmes d'éducation scolaire et des formations pour les professionnels)</p>

	Dispositions prévues par le projet de loi sur le changement climatique au niveau national au Maroc	Dispositions proposées pour le renforcement du projet de loi
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de programmes de sensibilisation qui intègrent les approches liées au changement climatique (Article 21) 	
7. Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les programmes de recherche et d'innovation pour lutter contre le changement climatique (Article 20 - Texte réglementaire prévu dans le projet de loi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la recherche et l'innovation dans le domaine du changement climatique. - Promouvoir la recherche et le développement de solutions d'adaptation. - Encourager l'innovation et le développement de technologies bas-carbone.
8. Système de suivi	<p>Mettre en place un système de suivi pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les résultats des efforts déployés dans le domaine de l'atténuation, en plus de suivre les actions entreprises dans le domaine de l'adaptation. (Article 23)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire national des émissions - Registre national du marché du carbone (Article 24 - Texte réglementaire prévu dans le projet de loi) - Données liées au soutien financier et technique international - Indicateurs de progrès réalisés - Indicateurs de suivi des dépenses publiques dans le domaine du changement climatique. 	<p>Un système de suivi efficace permet de suivre les flux de financement climatique, d'identifier les sources et les destinations de ces flux, et d'évaluer l'impact du financement climatique sur les efforts de lutte contre le changement climatique et de développement durable.</p> <p>Le système de suivi devrait inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de données complètes et fiables - Mise en place d'une plateforme de données centralisée - Suivi des indicateurs clés de performance (KPIs) - Production de rapports réguliers - Utilisation des résultats du suivi pour l'amélioration continue

	Dispositions prévues par le projet de loi sur le changement climatique au niveau national au Maroc	Dispositions proposées pour le renforcement du projet de loi
	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du soutien financier reçu dans le cadre de la coopération internationale (Article 27). 	
9. Système d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'évaluation de l'action climatique (Article 25 - Texte réglementaire prévu dans le projet de loi) - Rapport biennal sur la transparence (Article 27) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un système d'évaluation permet de garantir la transparence, la responsabilisation et l'efficacité des actions entreprises pour lutter contre le changement climatique et s'assurer que les financements climatiques sont utilisés de manière optimale pour atteindre les objectifs fixés. - Le système d'évaluation permet aussi d'apprécier l'impact des projets financés et les effets du changement climatique sur les populations et les écosystèmes.
10. Infractions et sanctions	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoit l'inspection et le contrôle des infractions (Articles 28, 29 et 30) 	<p>Des dispositions permettent de dissuader les comportements non conformes, de promouvoir la transparence et la responsabilisation, et de garantir que les ressources financières climatiques soient utilisées de manière efficace et efficiente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sanctions proportionnées - Désignation d'une autorité compétente - Protection des lanceurs d'alerte - Accès à la justice - Recouvrement des fonds détournés

7.2. ADJONCTION DE TEXTES RÉGLEMENTAIRES D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LA LOI SUR LE CC

La loi sur le changement climatique fournit un cadre général pour l'action climatique, mais des textes réglementaires complémentaires sont nécessaires pour définir les détails de sa mise en œuvre. Au-delà des textes réglementaires prévus dans le projet de loi (Articles 11, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 27), un large éventail de sujets peut être considérés, notamment :

Mettre en œuvre des mécanismes d'action climatique :

- Déterminer les conditions d'éligibilité aux incitations financières et fiscales pour les technologies propres et les pratiques durables.
- Élaborer les contenus des programmes de sensibilisation et d'éducation sur le changement climatique.
- Définir des orientations pour la recherche et l'innovation dans les technologies à faible émission de carbone et les solutions d'adaptation.

Suivre et évaluer de l'action climatique :

- Établir des procédures de reporting pour les entreprises et les administrations publiques sur leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Déterminer les critères pour évaluer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs climatiques.
- Définir le cadre pour les évaluations indépendantes de la politique climatique.

Prendre des mesures d'application de la loi :

- Définir les procédures d'inspection et de contrôle pour garantir le respect des dispositions de la loi sur le changement climatique.
- Déterminer les types de sanctions applicables en cas de non-respect de la loi sur le changement climatique.
- Établir des procédures de recours pour les personnes physiques et morales sanctionnées.

Coopération internationale :

- Définir des mesures pour faciliter la coopération internationale sur le changement climatique, telles que le partage d'informations et de meilleures pratiques.
- Établir des procédures pour la participation du pays aux accords internationaux sur le changement climatique.

L'élaboration de textes réglementaires clairs et complets est essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace de la loi sur le changement climatique et pour atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets du changement climatique.

8. ANNEXES

8.1. ANNEXE 1. PERSONNES RESSOURCES

Les rédacteurs du présent rapport tiennent à exprimer leur plus profonde gratitude à tous ceux et celles qui ont participé aux entretiens et qui ont bien voulu partager généreusement leurs idées et leurs suggestions lors des entretiens. Leur expertise et leurs perspectives précieuses ont été essentielles à l'élaboration de ce document. Leur contribution inestimable a enrichi considérablement la réflexion et a permis d'aboutir à des conclusions plus éclairées.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre au questionnaire²² sur la transparence et la redevabilité dans le financement climatique au Maroc. Leurs contributions précieuses nous ont permis de mieux comprendre les perceptions, les expériences et les priorités des acteurs institutionnels impliqués dans ce domaine important.

M. Rachid Tahiri	Head of Climate Change and Green Economy Division Direction du Climat et la Diversité Biologique Département du Développement Durable / Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
Mme Ouafae Bouchouata	Chef du Service des Changements Climatiques Direction du Climat et la Diversité Biologique Département du Développement Durable / Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
M. Zakaria Nachid Mme Sarah Jamali	Division d'accompagnement de la relance économique – Direction du Trésor et des finances extérieures - MEF
Mme Siham Laraichi	Cheffe de service Suivi hydro-climatique – Direction générale de l'hydraulique
M. Ahmed Réda	Expert auprès du BEI
Mme Andalus Ben-Driss	Coordonnatrice nationale des Projets CCN/RBT1 & CBIT MTEDD/DDD - PNUD Maroc
Mme Soumaya Andaloussi	Cheffe de service bailleurs de fonds internationaux Agence de Développement Agricole (ADA)
Mme Boutaina Benchakroun	Agence marocaine pour l'énergie durable (Moroccan Agency for Sustainable Energy - MASEN)
	AFD
M. Mehdi Guédira	Attijari Wafa
Mme Meriem Dkhil Mme Belahcen M. Bouroua	Crédit agricole
Mme Houda Ziani M. Youssef Farhat	Direction du Budget Ministère de l'Economie et des Finances
Lina MBARKI	GPBM

²² <https://docs.google.com/forms/d/1omJ7kdmofuAIfDlIjtjCQOoku0Ft8-HOKFBg03YR-q4M/edit>

	Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD)
Mounir Temmam	Directeur du Cabinet ECI

8.2. ANNEXE 2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Projet de loi climat
- Décret n°2-19-721 du 3 ramadan 1441 (27 avril 2020) portant création de la commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique
- Décret n° 2-18-74 du 14 rejeb 1440 (21 mars 2019) relatif au système national d'inventaire des émissions des gaz à effet de serre.
- Décret n°2-93-1011 du 18 chaabane 1415 (20 janvier 1995) relatif à la réorganisation des organismes chargés de la protection et de l'amélioration de l'environnement
- Décret 17 juillet 2019 - Commission Nationale pour le Développement Durable
- Guide on climate finance transparency - *Initiative for Climate Action Transparency - ICAT*
- Guide : Qu'est-ce que la gouvernance climatique ? – UNICEF
- Guide d'accès à la finance climat - Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable
- Guide pratique pour la conception et la création d'un fonds national pour la réalisation des priorités en matière de lutte contre le changement climatique - Financements mixtes pour la lutte contre le changement climatique par le biais de Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique - PNUD
- Guide de la transparence dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris - Comptes rendus et examens des obligations et les opportunités
- Atelier - État des lieux du cadre institutionnel de la gouvernance de la transparence climatique et proposition de scénarii de réaménagement- *Mohamed Adil Youssfi, Consultant International*
- *Gouvernance et Finance CC & DD*
- Cahiers d'Outre-Mer - Les retombées du « Mécanisme pour un Développement Propre » pour les pays en développement : une faible réception de technologie et un développement durable vague
- Architecture du financement climatique mondial- *Charlene Watson, ODI, et Liane Schalatek, HBS – Février 2020*
- Contribution déterminée au niveau local actualisée – CDN Maroc Juin 2021
- Convention-cadre sur les changements climatiques- Rapport du Comité permanent du financement
- Mettre en place une autorité nationale désignée pour le MDP – Agence intergouvernementale de la francophonie
- Recommandations pour une stratégie de coordination de l'action climat- Climat MED -Union pour la méditerranée
- Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique - Groupe consultatif d'experts - Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Juin 2020
- Plan Climat National À horizon 2030 - Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable
- Politique du changement climatique au Maroc - Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement
- Préparation au financement climatique - Programme des Nations Unies pour le développement

- Projet de Mécanisme national et de plan d'actions de coordination entre les acteurs du secteur privé national de la finance durable et climat et les institutionnels publics - Ministère de la transition énergétique et du développement durable
- Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC)
- Rapport annuel CESE -Ahmed Réda CHAMI Président du CESE 2021
- Principes et critères du financement climatique public - Cadre normatif - *Neil Bird, ODI, and Liane Schalatek, HBS*
- Règlement intérieur - CNCCDB
- Stratégie Bas Carbone à Long Terme Maroc 2050 - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable Département du Développement Durable
- Stratégie Nationale de Développement Durable 2030 Rapport Final
- Transparence dans la Finance Climat au Maroc - *Dr. Meriem Houzir et Dr. Zineb Alaoui*